

LO PUBLIÀIRE



N° 90 Eté 2008

Ce numéro 90 de l'été 2008, du « Lo Publiaire », présente quelques innovations, annoncées lors de notre réunion annuelle du mois de mars.

Vos encouragements, vos participations poussent toute l'équipe du Publiaire à s'investir encore plus pour vous satisfaire.

Une page d'humour, une page traitant de sujets d'actualité, peut-être une rétrospective d'un article déjà paru mais qui mérite par son originalité une nouvelle édition.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux rédacteurs et en particulier au Général Dominique SURVILLE, qui avec générosité m'autorise à diffuser ses articles.

Bien sûr les articles traditionnels tiendront leur place habituelle, le conte de notre rêveur, à bâtons rompus de notre promeneur, les beautés de la nature de notre homme de la terre, la découverte de nouveaux artistes qui se taisent par modestie par notre exploratrice, la promotion d'un livre qui mérite notre attention par notre libraire, et tous les autres que vous avez appréciés jusqu'à ce jour.

Peut-être en approfondissant les investigations pour les nouvelles brèves, qui éveillent votre curiosité, en fait un complément au bulletin municipal, pour être au plus près des habitants de nos villages.

Lo Publiaire évolue avec son temps, fier de son succès, sous votre impulsion, sachez que nous le faisons avec enthousiasme et avec un grand plaisir...

<i>Editorial</i>	2
<i>La Grand-rue un 10 avril 2008</i>	3
<i>Cacophonie municipale</i>	4
<i>A bâtons rompus</i>	5
<i>Bridge</i>	5
<i>Pétanque</i>	6
<i>Mots croisés</i>	7
<i>Quand la CHINE s'éveillera</i>	8
<i>Chinoiseries ???</i>	9
<i>La Chine que je connais ...</i>	10
<i>L'été : quel bénéfice de quelle plante ?</i>	11
<i>Une sacrée soirée ! ...</i>	12
<i>Le bonheur sur ordonnance</i>	12
<i>Le coin sourire.</i>	12
<i>L'impasse</i>	13
<i>Nouvelles brèves</i>	14
<i>Les soirées découvertes d'Hoka Hey</i>	13
<i>Coup de cœur</i>	13
<i>Pèlerinage Notre Dame du Suc</i>	16
<i>Chronique historique</i>	16
<i>Les travaux des Conseils</i>	17
<i>Agenda - Etat civil - Réponse</i>	31
<i>La Fête de St Bauzille</i>	32

Page de couverture
« Le pas dans les gorges »
Photo Thierry CELIE

*Reproduction interdite de tout ou partie de texte,
sans l'accord écrit de l'auteur, édité dans le journal
"Lo Publiaire Sant Bauzelenc"*

Lo Publiaire

*(Association loi de 1901)
Rue de la Roubiade
34190 St BAUZILLE DE PUTOIS*

*Journal d'information trimestriel :
Agonés, Montoulieu, St Bauzille de Putois*

*- Président : Jacques DEFLEUR
- Composition : Thierry CELIE
- Rédac. : Signataires des articles*

**Prochaine parution
N° 91 Octobre 2008**

*Impression : Arceaux 49,
1027 rue de la croix verte, Montpellier*

La Grand-Rue un 10 avril 2008.

Quel bon souvenir ce 10 avril, la Grand-Rue envahie par une foule de gourmets. Il fallait se frayer un chemin pour admirer les étalages des artisans.

Six générations de bouchers, une longue tradition que Jean Charles RICOME succédant à Antoinette, Emilien, Jean, Ludo, Michou, a encore perfectionnée en adhérant au groupement professionnel «Compagnons du Goût ». En s'investissant ainsi, il s'engage à respecter une charte gage de qualité pour les consommateurs, avec la volonté de préserver les traditions artisanales, la qualité des produits, porc façon compagnons, volaille de pays fermier, le veau fermier de l'Aveyron, le bœuf Fleur d'Aubrac, cuisine traditionnelle « maison », et ses spécialités Cévenoles.

Jean Charles voulait fêter le 5^{ème} anniversaire de son installation dans la maison familiale, il eut l'idée d'une réunion d'artisans locaux qui présenteraient comme lui leurs produits. Ils répondirent spontanément à ses appels au delà de toutes ses espérances.

Je vais les citer en espérant ne pas en oublier. Comme le temps était menaçant Blaise installait le barnum, Isabelle NOUVELON « Terre singulière » prêtait des plats de sa fabrication pour la présentation des produits,



pour la décoration Valérie THOMAS, prêtait ses sculptures végétales. Pour déguster pleinement, il fallait du vin, les domaines d'Anglas, des Caizergues, Sauzet, présentaient leurs cépages, sans oublier la fromagerie du Castellas, pour le pain et les desserts, la pâtisserie « LOPEZ » de la Grand-Rue, la boulangerie St Bauzilloise de M. GREJOIS sur le Chemin Neuf, nous pouvions aussi boire l'apéritif offert par l'auberge « La Filature » avec son apéritif maison le Kir au Cornouille, et bien sûr l'étal de Jean Charles et de son employé Julien JAOLU, magnifique présentation qui flattait l'œil et l'odorat en aiguisant au maximum l'appétit, il fut bientôt pris d'assaut. . . Sans oublier

l'odorante et gigantesque Paëlla, concoctée par Isabelle OLIVIER et Muriel son épouse dévouée. Les élus locaux par leur présence ne manquèrent pas de souligner ce caractère de qualité de vie qui se dégageait de cette foule bruyante qui dégustait de bon cœur les produits du terroir et de se réjouir de leur intérêt à maintenir des commerces au centre du village.

Le bon goût était au rendez vous, chacun a pu savourer des spécialités, et même en acheter s'il le voulait. Chacun a pu croiser un autre qu'il n'avait pas rencontré depuis longtemps, chacun a pu se rendre compte que le centre du village existait bien, un peu envahi par les voitures, mais qu'il existe bien cet espace de rencontre, indispensable à notre village...

Taine écrivait « L'œil est un gourmet, comme la bouche, et la peinture est un festin exquis qu'on lui sert »... Nous avons pu remarquer que l'art peut très bien se mêler aux métiers de bouche...

Puisque Jean Marie EL JILALI et son orchestre organisèrent l'ambiance et, vous l'avez aperçu, Jean Charles à la batterie...

Jacques DEFLEUR



Quand un village se fait mal à lui-même

Cette année 2008, la campagne pour l'élection d'un nouveau conseil municipal à Saint Bazille a été particulièrement éprouvante pour la population de notre village. Il n'est pas du rôle du Publiaire de prendre parti dans ce genre de compétition. Dans son conseil, d'ailleurs, sont présentes des personnes aux orientations politiques variées qui se doivent mutuellement le respect ainsi qu'aux lecteurs des trois communes. Mais, si à Agonès et à Montoulieu, tout s'est passé normalement, il n'en a pas été de même à Saint Bazille où la tension et l'excitation ont atteint un niveau qu'on n'avait plus connu depuis fort longtemps, et que, pour sa part, l'auteur de ces lignes, établi à St Bazille depuis 1983, n'a jamais vu ici. Et, sans prendre parti pour l'un ou pour l'autre, le Publiaire ne pouvait pas ne pas en faire mention dans ses pages.

Il est normal, dans une campagne électorale, d'exposer ses propres idées de candidat, de passer en revue le passé, l'attitude ou les projets des autres candidats, de les critiquer pour ce qu'ils ont fait, pas fait, ou mal fait. Et à St Bazille, les deux principales candidatures (St Bazille passionnément et St Bazille à venir) ne s'en sont pas privées. Mais revenons un peu en arrière.

En 1989, la liste CAMBON est majoritairement élue avec une opposition minoritaire. Idem en 1995. En 2001, la nouvelle liste CAMBON est complètement battue : 0 élu au bénéfice d'une nouvelle liste composée d'anciens des listes CAMBON de 1989 et de 1995 et de membres de son opposition. Et cette nouvelle liste CARLUY ISSERT prend tous les sièges. Plus

d'opposition dans le conseil municipal de Saint Bazille ! Ça a duré 7 ans. 7 ans pendant lesquels tout paraissait sans problème, les comptes rendus des conseils municipaux parus dans le Publiaire, malgré quelques décisions qui ne faisaient pas toujours l'unanimité, ce qui est normal, ne laissaient pas penser à des divergences graves. Il a fallu attendre l'approche des élections municipales de 2008 pour que tout explose. Les anciens alliés ont commencé à se battre entre eux. Réunions publiques houleuses, nombreux tracts accusateurs de fautes dont on n'avait pas entendu parler pendant toute la durée du mandat. Dénonciations d'abus de pouvoirs ou de refus de prises de responsabilité, de camouflages, d'erreurs ou d'engagements suivis de reculs, ect., etc. Tout y est passé. Ajoutons à cela tous les bruits qui ont couru sur les uns et les autres, et de toutes sortes, en matière de gestion ou de rapports personnels, et d'autant plus graves qu'il était impossible de connaître les auteurs de l'information ou de la calomnie. Les mauvaises langues y ont été bon train, garanties de leur anonymat et de leur désastreuse efficacité. Bravo les vipères !

Que reste-t-il de tout cela ? Beaucoup de personnes de bonne volonté, parmi les candidats ou leurs électeurs d'une liste ou de l'autre ont beaucoup souffert de cette ambiance désastreuse. Elle laissera des blessures qui mettront longtemps à cicatriser. Le doute et la méfiance ont pris racine profondément, y compris entre des gens qui ont travaillé ensemble pour le bien de la commune. Certes, personne n'est parfait et aux erreurs du passé succéderont sans doute des erreurs dans

l'avenir, quelles que soient la sincérité et de dévouement de chacun. Personne n'est à l'abri de rien. Encore faut-il essayer de tirer les leçons de l'expérience pour faire mieux demain.

Par exemple, en démocratie, la transparence est indispensable. Les élus doivent être actifs mais attentifs au jugement de leurs administrés, travailler en équipes, accepter les suggestions et le contrôle des autres qui sont toujours utiles. Les administrés, de leur côté, tout en respectant leurs élus, doivent les contrôler. Dans une commune comme la nôtre, nous sommes destinés à vivre ensemble, dans un esprit d'ouverture et de respect, où la concurrence déloyale, le mépris, l'intolérance, la suffisance, n'ont pas leur place.

Mais ces propos ne sont-ils pas un peu trop idéalistes ? Peut-être, c'est à chacun d'en juger. Reste à vivre avec ce qui reste du passé, lointain ou récent. Ne rien oublier, certes, mais essayer de ne pas retomber dans les vieilles ornières, de ne pas pérenniser les rancoeurs, les rejets, les hargnes trop souvent, qui nous rappellent certaines périodes sombres de notre histoire locale comme hier, la guerre entre catholiques et protestants, ou entre droite et gauche, ou entre clans aujourd'hui.

A chacun d'entre nous de se remettre en cause si nécessaire dans son comportement personnel, dans sa manière de juger les autres, dans ses idées reçues ou bloquées. La sagesse est sans doute une clé indispensable dans la vie de chacun, mais une des vertus les plus difficiles à mettre en pratique. A bon entendeur, salut !

L'incertitude au quotidien.

D'abord le temps, un mois de mai pluvieux, pourtant un dicton dit « en mai, fait ce qu'il te plait ». L'Hérault gronde en balayant les berges de ses eaux boueuses qui se calment en quelques heures, deviennent très claires, d'un vert lumineux et lèchent les galets d'un blanc éclatent. Tout autour de nous, cyclone en Birmanie, tremblement de terre en Chine, les causes seraient le réchauffement de la planète, ce n'est pas l'avis de tout le monde.

Des décisions prises au rythme des manifestations, de nombreuses consultations des partenaires sociaux sans avancée spectaculaire, avec le risque d'un embrasement total.

Les prix augmentent et les effets ne sont pas les mêmes pour tout le monde, les solutions proposées ne contentent pas tout le monde...

La glorieuse incertitude du sport, les finales de coupe de football âprement disputées, avec des chances de victoire de part et d'autre et le coup du sort qui décide sans parfois récompenser celui qui a le mieux joué. Les sélections des joueurs pour la coupe d'Europe, 30 au départ, seuls 23 ont été

sélectionnés. Ils étaient tous dans leurs chambres, le sélectionneur a frappé à la porte de ceux qui devaient partir. Quel suspens!

L'augmentation du pétrole, sans fin; la révolte de la faim gronde dans le monde, réprimée à coups de fusil. . .

Les gens du voyage se sont installés pour un temps sur le Plan d'Eau. Chaque année nous avons leur visite. Une réflexion générale se dégage chaque fois, quelles belles caravanes, quelles belles voitures haut de gamme, chacun suggère la décision qu'il faudrait prendre, fermer avec une barrière, comment les faire partir? Il est vrai que les étendoirs multicolores, dressés entre deux arbres, le passage vers la place du Pré qu'ils réglementent en quelque sorte, peuvent gêner les usagers de ces lieux ludiques... Je ne vous parle pas du Jardin pour enfants.. .les jeux sont solides...

L'incertitude est bien présente, alors profitons de ces premiers rayons du soleil qui nous réchauffent, pour des promenades en campagne, la nature explose, elle est luxuriante. Le vendredi soir, concours de boules à la mêlée, sur le Plan d'Eau puis grillades... Cette fois ci, les joueurs feront trois

parties, jamais avec le même partenaire, sous le contrôle d'Oswald et son ordinateur... Les activités sportives, culturelles, ne manquent pas à Agonès, Montoulieu, St Bauzille.

Tous les soirs vers 18 heures 30, des amoureux de la nature se dirigent vers le Triadou, pour admirer un spectacle, les sangliers qui divaguent dans les prés. Les laies et leurs marçassins, des petites boules de poil de couleur fauve, qui ondulent au gré du vent. Ils cherchent leur nourriture, vers, escargots et même broutent l'herbe tendre, sans faire attention à ses visiteurs curieux qui se pressent à quelques mètres d'eux, parfois un grognement fuse qui les fait reculer un peu, sinon ils lèvent dédaigneusement la tête et la queue dressée en l'air, ils partent doucement vers l'Alzon et s'enfoncent dans le bois, rejoindre leurs gîtes.. . Ce sera bientôt l'époque des mûres, ils en sont friands, ils viendront nombreux les déguster, si vous connaissez un mûrier bien placé, prenez déjà rendez vous...

C'est un plaisir de voyager avec vous, espérons que pour le prochain numéro, l'horizon s'éclaircira...

Bridge : un club tout près, à Laroque

Depuis environ un an, des bridgeurs de Laroque et aussi d'autres villages de la région dont Saint-Bauzille de Putois se réunissent pour jouer, le vendredi après-midi dans une salle de la mairie de Laroque. Accès facile, parking assuré, salle climatisée, ambiance très cordiale.

Si vous êtes bridgeur ou bridgeuse, vous serez les bienvenus au club.

Si vous ne pouvez pas vous libérer le vendredi après-midi ou bien si vous souhaitez vous initier à ce jeu passionnant, le club pourra vous proposer des solutions.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Michel JACQUOT
à Saint Bauzille de Putois,
tel. : 04.67.99.96.62

Jean-Pierre BATAILLE
à Laroque,
tel. : 04.67.73.57.08

Championnat de l'Hérault de pétanque, triplettes hommes et doublettes femmes, le samedi 3 mai et le dimanche 4 mai 2008, organisés par l'association « La Joyeuse Pétanque St Bauzilloise ».

112 triplettes et 64 doublettes, il fallait donc tracer 88 jeux et avec les nouvelles normes imposées par la Fédération, les matérialiser à l'aide d'une ficelle.

L'espace des Berges de l'Hérault permettent de recevoir une telle compétition, 88 jeux de 14 mètres sur 4, plus les 8 jeux du carré d'Honneur réservés pour les phases finales, le parking avec suffisamment de places, la buvette et un stand couvert permettant de préparer des repas, un podium avec la sono pour accueillir les autorités et s'occuper des graphiques.

Les services techniques de la municipalité avaient dans un premier temps préparé le terrain sur les conseils de M. Salvador MILLET, vice président.

Tout était prêt pour l'intervention des bénévoles, ils arrivaient d'ailleurs, dès le lundi matin, d'un pas décidé, avec un marteau à la main, un autre avec un seau rempli de clous, de capsules de canettes de bière, des rouleaux de ficelle, un autre avec un décamètre tout neuf pour la circonstance, le responsable du dispositif, Salvador MILLET, avec un plan dans la tête, celui de la dernière grande compétition et votre serviteur avec une grande page blanche comme d'habitude pour tracer un nouveau plan.

D'abord se souvenir de la disposition des jeux, va-t-on jouer en longueur ou en travers, question toujours d'actualité mais nous

revenons à l'ancien dispositif car en travers les boules se retrouveraient dans l'Hérault. Non sans quelques erreurs de mesure, ce décamètre répétait, tous les 10 centimètres la longueur en mètres. Sans une marque particulière aux chiffres ronds des mètres, il fallait être concentré pour ne pas se tromper de quelques dizaines de centimètres. 3 kilomètres de ficelle en rouleaux souvent emmêlées, des centaines de clous, des centaines de capsules de canettes de bière car pour maintenir la ficelle plaquée au sol malgré les aspérités, une astuce bien simple, transpercer au centre la capsule avec un clou, l'enfoncer dans la terre en maintenant la ficelle sous celle-ci.

Complexité de la préparation, mais pour éviter tout litige, il faut que tout soit parfait.

Si une boule dépasse entièrement la ficelle, elle est annulée, ceci uniquement pour les limites extérieures du terrain, celles de l'intérieur ne servent qu'à délimiter les jeux. Par contre, si elle saute à peine la ficelle et revient s'arrêter dessus, elle est bonne; est-elle entièrement sortie? Ou l'a t'elle simplement dépassée? Là est la question?

Tous les coups sont permis, prendre son temps pour jouer une boule, venir vers le but, étudier la position des autres boules, retourner au rond, pour examiner l'ensemble du terrain, là du sable, là des cailloux, là un petit espace plat qui peut servir pour une portée, venir examiner de plus près cet espace plat, revenir au rond, se baisser, faire un mouvement de bras connue pour lancer la boule et s'apercevoir que finalement cet espace est trop près ou trop loin, il faut en chercher un autre... Ou bien faire mine de

se concentrer, discuter avec son partenaire sur la meilleure solution à adopter, se quereller un peu, pas d'accord, puis en secouant la tête et les bras se décider enfin à jouer... Mesurer un point évident, tout discuter, le score, tirer ou pointer, quelqu'un a bougé...

Le grand principe est de déstabiliser les adversaires qui en ont certainement vu d'autres, les plus aguerris laissent passer l'orage et répliquent avec classe à ces stupides incidents mais d'autres peuvent s'emporter et s'énerver et bien sûr perdre...

Tous ces joueurs s'affrontent uniquement pour la gloire, pas d'argent en jeu, une qualification pour le championnat de France et le titre de champion de l'Hérault. Donc seule la suprématie d'une équipe comme émulation. Ils jouent jusqu'au bout, jusqu'à la finale et méritaient d'être cités et félicités, et pris en exemple pour les autres concours rémunérés.

Beaucoup de monde surtout le samedi, une réussite que n'ont pas manqué d'apprécier les autorités de la Fédération, le président en tête, au cours de l'apéritif offert par l'O.M.S.C. intercommunale. M. Michel ISSERT, le maire se félicitait de la bonne tenue de cette compétition qui récompensait en définitive une association dynamique dont le dévouement des bénévoles avait permis un tel succès. Comment ne pas insister sur le rôle des bénévoles en général, qui donnent de leur temps, de leur expérience, pour une seule et unique récompense votre présence donc la réussite de cette manifestation.

Le dimanche au cours du repas offert par la Joyeuse Pétanque St Bauzilloise, en

présence du président M. GACHON, Mme Lydia AUZEPY, adjointe au maire, décorait André ROUGER de la médaille d'Or et Mme Paquita ROUGER de la médaille d'argent du Comité de l'Hérault du jeu de la Pétanque et du jeu Provençal, récompensant de bons et loyaux services au nom de la pétanque et de leur village.

Le président André ROUGER dans son allocution, parmi les remerciements élogieux envers l'O.M.S.C., les Services Techniques, les nombreux bénévoles, les joueurs, le public, insistait sur la présence du doyen, fondateur de l'association, M. Louis OLIVIER, toujours présent, dynamisant par son abnégation et son expérience tous ceux qui l'entourent. Il relevait l'impact que pouvait apporter cette compétition aux entreprises et aux commerces locaux sans compter que cet espace maintenant était connu dans tout le département. Les autorités départementales de la

pétanque ont pu comparer ce terrain de jeu avec certains qui ont été choisis pour les championnats de secteurs... Une remarque, les joueurs expriment souvent leur mécontentement sur les choix des terrains lors des épreuves de sélection, mais ils semblent ne pas être écoutés. Certainement que d'autres impératifs sont pris en compte...

Une remarque en amène une autre, le sport de la pétanque a ses originalités, par exemple pour les autres sports, la finale attire de nombreux spectateurs, la pétanque c'est l'inverse, la finale n'attire pas les foules, seuls quelques spécialistes et des amoureux de la pétanque...



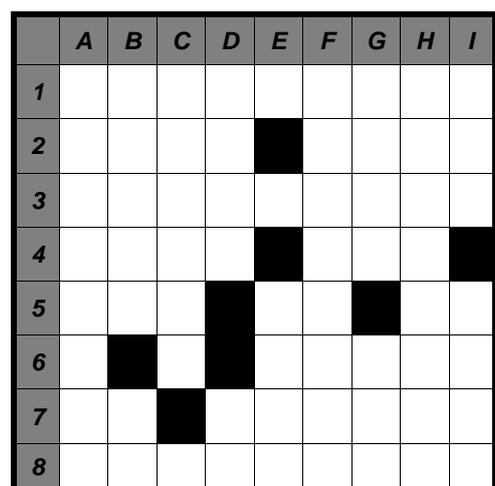
MOTS CROISES *Par Christian LECAM*

HORIZONTAL

1. Habitants d'une ville des Côtes d'Armor
2. Département – Il n'est pas bon d'en voir un tomber
3. Tel un billet de 100 euros sous le pas d'un cheval
4. Maréchal français – Demie endormeuse
5. Libère les ouailles – Grimpeur très « cool » !
Disque adoré
6. Corps simple gazeux
7. Pratiques – Vive
8. Atomisées

VERTICAL

- A. Patelle
- B. Montrait les fers – Lettres de sexe
- C. Tel un rêve
- D. Organe sélectif – Catégorie de permis
- E. Une certaine coiffure
- F. Agressifs
- G. Oiseau mythique – À jeter
- H. Compose un numéro de téléphone
- I. Sur une rose des vents – Il en faut plusieurs pour construire



Solution page 31)

LA PHRASE DU TRIMESTRE

« On cherche le bonheur, comme on cherche des lunettes posées sur sa tête »

ANONYME.



Si la dimension du territoire était l'unique façon de mesurer leur puissance, le BRESIL, le CANADA, l'AUSTRALIE entre autres nations figureraient parmi les toutes premières. Il faut en réalité tenir compte également d'autres paramètres tels que population, produit intérieur brut, taux de croissance, capacités de développement, etc... pour parvenir à une vision plus objective.

Il ne fait aucun doute que selon ces derniers critères la CHINE et l'INDE prennent dès maintenant place parmi les plus grandes.

L'ASIE a longtemps été considérée, à tort, comme un continent « malade » par analogie avec l'opinion classique relative à la TURQUIE de la fin du XIX^{ème} siècle. La période coloniale et les deux guerres mondiales, ont quelque peu occulté le potentiel des pays asiatiques en raison de la domination exercée par l'EUROPE puis par les Etats-Unis ou le JAPON à l'époque de la « coprosperité asiatique ».

Le premier signal du réveil du continent a été donné en 1905 avec la victoire du JAPON sur la RUSSIE lors de la bataille navale de TSUSHIMA qui

avait vu la destruction de la flotte russe.

La seconde guerre mondiale qui faisait suite à l'invasion par le JAPON d'une partie de la CHINE, puis les guerres de COREE et d'INDOCHINE ont montré l'impact que pouvait avoir cette région sur l'équilibre et la paix du monde.

NAPOLEON avait bien déclaré : « Quand la CHINE s'éveillera, le monde tremblera » mais son engourdissement apparent et ses luttes intestines avaient quelque peu fait oublier cette prophétie. Le livre de M. Alain PEYREFITTE, reprenant dans le titre la citation de NAPOLEON, avait suggéré que l'apparition d'une CHINE nouvelle était proche. Le monde a-t-il des raisons de s'inquiéter alors que ce renouveau est confirmé ?

La menace qui pèse sur les nations n'est plus seulement d'ordre militaire mais surtout d'ordre économique. Il faut bien convenir que dans ce domaine la CHINE soulève bien des inquiétudes tout en ayant fait naître beaucoup d'espoir.

Avec une population supérieure à un milliard deux, trois ou quatre cents millions d'habitants, en accroissement constant malgré des mesures drastiques de limitation des naissances, la CHINE semble offrir un marché potentiel qui provoque l'envie. Toute grande entreprise souhaite décrocher des contrats à la dimension d'une telle clientèle.

Si le qualificatif de « pays en voie de développement » devait être réservé à un seul et employé en respectant l'exacte signification de cette expression, c'est à la CHINE qu'il devrait être appliqué.

Avec une croissance soutenue de 8% elle a acquis dès maintenant une suprématie mondiale de la production dans des domaines aussi divers que les PC (personal computer) portables, les jouets ou les sous-vêtements.

Les procédés chinois ne sont pas très orthodoxes. La CHINE ne reconnaît pas la propriété industrielle et pratique sans vergogne la contrefaçon. Contrainte de faire appel à des industriels étrangers, elle exige des transferts de technologie. Ainsi en a-t-il été récemment pour AIRBUS.

Il faut reconnaître cependant que les chinois ne se contentent pas de copier les produits, serait-ce en les améliorant. Après le refus de l'URSS d'accorder son aide, ils ont mis au point, seuls, leur armement nucléaire. De la même façon, la CHINE est devenue puissance spatiale. Rappelons que leur civilisation est plusieurs fois millénaire et que ce sont leurs ancêtres qui ont inventé la poudre et le papier.

La monnaie chinoise est notoirement sous-évaluée, ce qui, ajouté à des salaires extrêmement bas, provoque un dumping auquel ne peuvent faire face les entreprises occidentales. L'exode rural a libéré une énorme quantité de main d'œuvre capable de se satisfaire de faibles rémunérations et de conditions de travail qui ne seraient pas tolérées ailleurs.

Une telle situation pourrait sembler favorable. Elle présente en réalité de graves dangers. L'explosion industrielle nécessite un besoin d'énergie de plus en

plus important auquel la CHINE ne peut faire face sans faire appel à l'extérieur. La demande croissante de pétrole intervient alors que nombre des principaux pays producteurs, tels l'IRAN, l'IRAK, le NIGERIA, la COLOMBIE ou encore le VENEZUELA connaissent des difficultés internes. D'où une envolée du prix du pétrole qui a plus que quadruplé en quelques années. Sa raréfaction sur le marché jointe à la forte demande risque d'aboutir à une pénurie.

Une autre fragilité de l'économie chinoise tient aux risques de faillite des banques qui soutiennent les industriels en raison de la quantité de créances douteuses en circulation.

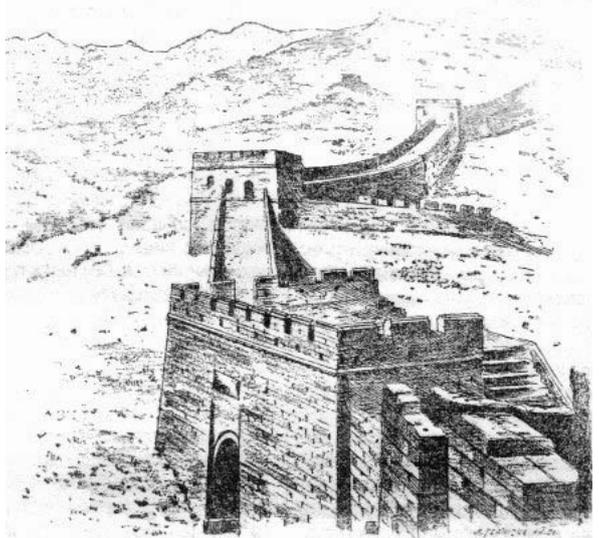
L'écologie est volontairement ignorée au point que la pollution des villes, dont PEKIN, est particulièrement alarmante. La construction de très grands barrages avec les retenues d'eau qu'ils nécessitent, ne sera pas sans conséquences sur le climat.

La CHINE vient de retrouver une place parmi les nations correspondant à sa culture et à son histoire. Elle se révélera

à court terme comme la rivale des Etats-Unis d'Amérique. Son produit intérieur brut la situe déjà dans les cinq premières nations, mais le revenu par habitant reste dans les plus faibles. C'est en cela que le marché chinois est fallacieux. Les plus de 1,2 milliards de chinois sont encore loin de représenter un nombre équivalent de consommateurs potentiels. Tout au plus seulement quelques dizaines de millions, ce qui est encore appréciable, jouissent actuellement d'un niveau de vie comparable à celui des occidentaux et sont susceptibles d'acquérir le surplus des biens de consommation que nous estimons constituer une certaine aisance.

La diaspora chinoise est très active quelque soit le pays d'accueil. Installés hors des frontières ils constituent des communautés et restent toujours très attachés à la mère patrie.

La CHINE a une longue tradition d'anarchie et de corruption que le régime communiste n'a pu totalement effacer malgré une forte



contrainte. La libéralisation intervenue avec l'essor industriel et commercial a été l'occasion de voir se développer la prévarication et de voir naître de puissantes mafias.

Les dominations comme les civilisations elles-mêmes connaissent des périodes d'expansion puis de décadence. Les Etats-Unis n'échapperont pas à cette règle, minés par des problèmes internes ou d'autre nature. Un nouveau géant ne tardera pas à se présenter face à la CHINE, c'est l'INDE.

Chinoiseries ???

Danièle BOUTIER-GIRARD

Au delà de toute polémique sur la Chine, le plus simple me paraît de parler de :

"son Génie: 3.000 ans de découvertes et d'inventions".

Dans cet ouvrage signé Robert TEMPLE - Editions Philippe PICQUIER nous apprenons, avec de réelles surprises, tout ce que nous lui devons.

Le monde moderne repose sur plus de la moitié de leurs "trouvailles". Surprenant

cependant quand on sait que les chinois, aussi bien que nous les occidentaux, ignorons cet état de fait. Ils sont présents dans tous les domaines:

- L'Agriculture: le soc de charrue, le harnais, le semoir à rangs multiples ...
- L'Astronomie et la cartographie.
- L'Art de l'ingénieur: la fonte, la manivelle, le pont suspendu, les forages, l'énergie hydraulique, la





transmission par chaîne...

- La Technologie industrielle et domestique: la laque, la bière, le papier, la brouette, le pétrole et le gaz naturel, le pied à coulisse, l'étrier, la porcelaine, le parapluie, les

allumettes, les échecs, les alcools, mais oui aussi l'horloge mécanique, l'imprimerie, les cartes à jouer...

- La médecine et la santé: la circulation du sang, l'immunologie, l'endocrinologie...

- Les mathématiques: le système décimal, les racines et équations...

- Le magnétisme: la boussole...

- Les sciences de la nature: la géobotanique, le sismographe, la géologie...

- Les transports et l'exploration: le cerf-volant, le parachute, le gouvernail, l'écluse...

- Le son et la musique: la cloche accordée...

- L'Art de la guerre: la guerre chimique, l'arbalète, la poudre, les fusées, le canon, le mortier...

Cette liste est déjà très longue. Prenons conscience que sans les chinois les grandes explorations européennes n'auraient jamais été entreprises, sans l'étrier pas de chevalerie, sans

le papier et l'imprimerie mobile, les manuscrits auraient longtemps continué à être recopiés à la main.

De nombreuses techniques et technologies d'origine chinoise furent redécouvertes récemment par le célèbre savant Joseph NEEDHAM et font partie intégrante de notre environnement quotidien.

Et même si nous sommes redevables sans doute à ce génie chinois, il est intéressant de constater que l'Orient et l'Occident sont proches, même si nous pouvons parfois en douter, dans les mentalités comme dans les faits. Ils fusionnent dans une synthèse profonde et féconde.

Notre monde moderne consiste en une combinaison d'éléments orientaux et occidentaux inextricablement soudés.

Je ne peux terminer ces lignes sans conclure sur la médecine chinoise qui de plus en plus nous interpelle; n'est-elle pas un art qui fait nous demander pourquoi l'Homme est en disharmonie avec lui-même par rapport à l'Univers?

La Chine que je connais...

La Chine, ce sont des centaines de milliers d'« ouvriers paysans » qui travaillent pour des salaires de misère à plusieurs centaines de kilomètres de leur famille et qui ne voient souvent leur enfant qu'une fois par an.

La Chine, ce sont les camps de rééducation par le travail qui fournissent une main d'œuvre « taillable et corvéable » à merci.

La chine, ce sont des minorité (dont les tibétains mais ils ne

sont pas les seuls) dont la culture (la langue, les traditions, la religion...) est interdite.

La Chine, c'est la politique de l'enfant unique qui provoque avortements et infanticides d'enfants de sexe féminin. A présent, il y a pénurie de femmes et... beaucoup d'enlèvement dans les zones frontalières.

La Chine, c'est la liberté d'opinion, d'expression, etc., bafouées chaque jour.

Heureusement la Chine, c'est

aussi un art contestataire qui survit en particulier à Pékin.

Heureusement la Chine c'est aussi Confucius et Lao Tseu, l'encre et le papier, la calligraphie, la médecine, l'acupuncture, le qi gong, le tai chi chuan...

Heureusement la Chine... François CHENG nous en parle merveilleusement dans ses livres « Le dit de Tianyi » ou « L'éternité n'est pas de trop ».

Isabelle NOUVELON

Invariablement, avec l'approche des beaux jours, nous pensons à notre silhouette qui de dévoile quand nos vêtements d'hiver ne la camouflent plus ?

Un petit tour sur la balance et, évidemment, le même rituel : il faudrait un peu mincir, ensuite préparer sa peau au bronzage et, dès que le soleil et la chaleur sont installés, un problème récurrent lui aussi : les jambes lourdes.

- A l'heure où le surpoids et l'obésité deviennent des fléaux, comment maigrir sans danger et sans rebond ? Comment mincir en restant en forme ou mieux en retrouvant sa forme ? Le miracle n'existe pas malgré des propositions toujours plus nombreuses et prometteuses. Les restrictions anarchiques ou quasi spartiates sont à proscrire formellement, sources de fatigue, lassitude, reprise soudaine de poids, déprime.

Bien maigrir, idéalement, c'est ne plus grossir à la fin de l'été et conserver un mode alimentaire plus léger et toujours équilibré : ne se priver de rien pour ne pas culpabiliser au moindre écart mais rester vigilant sur la quantité et surtout éliminer par une activité physique régulière.

Comptons donc sur nous-mêmes et notre volonté. Nous pouvons être accompagnés dans nos bonnes résolutions par certaines plantes aux vertus reconnues :

Les coupe faim ou modérateurs d'appétit englobent fucus, graine de caroube, pectine de pomme, karaya, gomme guar, ispaghul... Ces algues ou ces plantes contiennent des mucilages, des fibres, des gommes qui peuvent absorber entre cinquante et cent fois leur poids d'eau ; elles

gonflent dans l'estomac, calment et retardent la sensation de faim.

Les brûle graisse permettent la combustion des adipocytes ou cellules graisseuses. On cite la caféine du thé vert, le guarana, la matéine du maté, le citrus aurantium, le garcinia cambodgia.

Les ventres plats : les produits naturels interviennent là sur le processus digestif plutôt qu'adipeux. On y trouve des ferments et germes, des fibres douces, du charbon végétal qui réduisent les ballonnements intestinaux en régénérant la flore, qui favorisent le transit en absorbant les gaz provenant de la digestion.

Les diurétiques et les draineurs : les premiers favorisent l'élimination des déchets ou des toxines en augmentant le débit urinaire : queues de cerise, bouleau, thé vert, orthosiphon... Les seconds facilitent la désinfiltration de l'eau en combattant les oedèmes et la cellulite : reine des prés, marc de raisin, piloselle, capucine, frêne... Cette action diurétique et drainante n'est efficace que si l'on boit régulièrement sur l'ensemble de la journée.

Tous ces adjuvants minceur se présentent en infusions, en ampoules, comprimés ou pilules et certains laboratoires associent dans leur spécialité plusieurs types de mélanges à utiliser au cours de la journée et qui se complètent pour répondre au maximum aux objectifs de chacun.

- Pour le bronzage, il faut d'abord une peau saine et nette, ce qui est possible par la bardane et la pensée sauvage, plantes dépuratives et purifiantes. Ensuite, pour le teint hâlé, on extrait des plantes les caroténoïdes,

principalement le bêta carotène, le lycopène, la lutéine, tous dopeurs de mélanine.

Le bêta carotène se trouve, bien sûr, dans la carotte mais aussi patate douce, spiruline, abricot, chicorée, épinard, melon, pissenlit, brocoli, mangue, papaye...

Le lycopène, lui, abonde dans la tomate ainsi que pastèque, pamplemousse rose, goyave papaye...

La lutéine, protectrice aussi de la rétine, est présente dans maïs, brocoli, épinard.

Ces caroténoïdes peuvent s'accompagner d'autres actifs végétaux comme les huiles de bourrache, d'onagre, d'argan, de palme, pour leurs propriétés nutritives et hydratantes.

- Les jambes lourdes, l'été, posent problème avec leur lot de gonflement et douleurs. La solution ? Des plantes aux propriétés drainantes ou veinotoniques.

Les incontournables sont mélilot, hamamélis, vigne rouge, petit houx (fragon), marron d'Inde, marc de raisin, cassis conseillé aussi pour améliorer la vision crépusculaire, ginkgo biloba. Ces plantes favorisent le drainage lymphatique et, en stimulant les muscles de la paroi des vaisseaux, augmentent le tonus des veines qui se dilatent moins.

L'été, pour remédier aux jambes lourdes, il est déconseillé de les exposer au soleil et recommandé de marcher en bord de mer, chevilles et mollets battus par les vagues, appliquer des serviettes mouillées et glacées et, pour ceux et celles qui sont au travail, existent des sprays ou gels au menthol utilisables même sur bas et collants.

Une sacrée soirée ! ...

Le mardi 27 mai à 20 H dans les locaux de la salle polyvalente, nous avons eu le plaisir d'assister au concert de la chorale des classes CE2 , CM1 et CM2 de l'école du Thaurac.

Un programme aux couleurs printanières était proposé à l'entrée. Décoré de la main des petits virtuoses en herbe il s'intitulait « Chansons d'un siècle » et se déclinait ainsi :

Champs-Élysées (chant + flûte)

Cool (flûte seule)

Yellow submarine

Chanson pour l'auvergnat

Here's to you (chant + flûte)

Chant des partisans

Rivers of Babylon (chant + flûte)

Amstronng

Harley Davidson

En travers de la salle une estrade de fortune avait été judicieusement installée sur trois niveaux par le corps

enseignant. Les familles ont de ce fait pu apprécier l'arrivée des petits artistes de part et d'autre de l'auditoire, la flûte autour du cou. Tout ce petit monde se répartit de manière ordonnée et solennelle sur la scène improvisée sachant pertinemment que l'instant fatidique arrivait.

Chaque chanson déclenchait une salve d'applaudissements, bien mérités pourrait-on dire sans être chauvin !...

Cette chorale avait la particularité d'allier l'art musical et le chant avec une justesse et une synchronisation remarquables. Les enfants impressionnés mais galvanisés par ces encouragements n'en perdirent pas pour autant leurs moyens. Au contraire, en prenant de l'assurance

notamment en anglais sur « Rivers of Babylon » ils conquièrent l'assistance avec « Amstronng ».

Plusieurs rappels et « standing ovation » sont à leur actif, émettons le souhait qu'une ou plusieurs vocations s'en suivront...

Les spectateurs venus nombreux pour cette occasion ne l'ont certainement pas regretté, ce fut pour beaucoup d'entre eux j'en suis sûr, un grand moment ensoleillé, en ce mois de mai plutôt maussade.

Un coup de chapeau particulier à la directrice Hélène SIEGWAL et grand merci aux deux conseillers pédagogiques de l'éducation nationale ainsi qu'aux trois musiciens ayant contribué à ce magnifique résultat.

Fabien BOUVIE

Le bonheur sur ordonnance

Une pilule blanche pour dormir, une pilule rose pour se réveiller, une autre pour se calmer, une pilule blanche et rouge pour se stimuler ou ne pas déprimer, une pilule bleue pour se remonter le moral en dessous de la ceinture, une pilule tricolore pour battre des

records. Si l'argent de la sécu n'était utilisé que pour des médicaments destinés à guérir de vraies maladies, on ne parlerait plus depuis longtemps de déficit, et si nous réalisions à quel point ces fausses solutions nous piègent, alors nous cesserions

de vouloir fuir les difficultés de la vie. La vraie vie n'est peut-être pas toujours facile, mais elle vaut la peine d'être pleinement vécue.

Jean BRESSON

Le coin sourire

Robert BALLAN

Rencontre :

Rencontre de deux mère de famille :
« bonjour madame Dupont, comment va la santé et les enfants, votre dernier marche-t-il ? »
« bonjour madame Durant, ho oui, tout va pour le mieux, mon petit marche depuis six mois »
« Ho, la la madame Dupont, il doit être loin »

Devinette football :

Trouver le nom du premier footballeur qui a marqué le 1^{er} but de la 1^{ère} coupe du monde en 1930 à Montevideo (Uruguay).

Devinette cyclisme :

Trouver le nom du coureur français qui a gagné le tour de France sans avoir remporté une étape.

Réponse page 31

Il y a longtemps que Marie est seule dans son vieux deux pièces, à l'orée du village. Elle est née ici, il y a bientôt quatre-vingt ans, d'une famille de vignerons implantée dans la région depuis peut-être des siècles. Tout le monde la connaît, bien sûr, sauf les nouveaux venus qui sont arrivés là et qui sont de plus en plus nombreux. Son mari est mort il y a une dizaine d'année, usé par le travail, mais aussi par l'alcool qui l'a détruit peu à peu depuis que leurs enfants sont partis.

Ils en avaient deux, une fille, Lucie et un garçon, Benjamin. La première, à 18 ans, a suivi un étranger de passage qui l'a emmenée à l'autre bout du monde et elle a mal tournée dans une vie de débauche que ses parents n'ont pas supportée. Elle n'a plus jamais donné de ses nouvelles.

L'autre, Benjamin, a d'abord fait un bon parcours scolaire qui l'a amené jusqu'en faculté à Montpellier. Mais là, il a eu de mauvaises fréquentations qui l'ont entraîné dans des trafics de drogue. Et un jour, il a été arrêté, jugé et condamné à des années de prison. Son père ne lui a pas pardonné, et n'a jamais été le voir pendant sa détention. Sa mère a pu le faire une ou deux fois, en cachette. L'ayant appris, son mari lui a interdit de continuer et son épouse, soumise comme on exigeait qu'elle le soit jadis, lui a obéi et ne l'a plus revu. Les lettres qu'elle a envoyées à son fils n'ont pas eu de réponse. Et elle s'est alors repliée sur elle-même, à côté de son époux alcoolique qui ne parlait plus

à personne. Et ça a duré des années. Des années de solitude, d'isolement, de tristesse et de désespoir. La mort de son époux n'a rien changé, au contraire. Ses voisins et ses anciens amis ont bien essayé de lui venir en aide, mais le malheur l'avait tellement marquée, qu'elle ne savait plus répondre à leurs avances. La détention de son fils avait dû arriver à son terme mais elle n'en avait jamais eu de nouvelles. Elle avait vendu ce qui lui restait de leur exploitation et, avec ce peu, continuait à vivre dans son coin, isolée de tous, sans but. Son visage n'avait plus d'expression. Elle ne savait plus sourire quand quelqu'un lui disait bonjour, ni lui répondre. Autour d'elle, le quartier avait changé, la population aussi. Elle n'avait plus de relation avec personne.

Pourtant, un jour, un livreur a frappé à sa porte. Il venait lui apporter un beau bouquet de fleurs. Surprise, elle a demandé qui le lui avait envoyé. A quoi le livreur n'a pas pu répondre. Elle a pris le bouquet de fleurs dans ses mains, est rentrée chez elle et, immobile, l'a longuement regardé avant de le disposer dans un vase, sur la table, et de vaquer à ses occupations ménagères. Sans plus. « Une erreur, sans doute » s'est-elle dit.

Une semaine après, un autre bouquet lui a été apporté par le même livreur. Un nouvel envoi anonyme. Une nouvelle erreur ? Curieux. La même chose s'est produite huit jours après, et encore après. Pendant deux mois. Toujours sans un mot d'explication. Marie a

commencé à se poser des questions. Est-ce qu'une erreur peut se produire si souvent... et si longtemps ? Et elle a commencé à faire des suppositions plus absurdes, plus invraisemblables les unes que les autres, qu'elle n'osait pas se préciser à elle-même, qu'elle rejetait dès qu'elles étaient trop nettes, de peur de se laisser aller à de folles espérances. Dans le trou noir où elle était tombée depuis longtemps, quelques étincelles avaient jailli, qu'elle avait vite éteintes car dangereuses comme des illusions meurtrières.

Puis plus rien. Jusqu'à ce matin de printemps où, un coup de klaxon l'a réveillée en sursaut. Elle s'est précipitée à la fenêtre : dehors, une voiture était arrêtée. Un homme et une femme, bouquet de fleurs en main, attendaient devant la porte. Son cœur s'est mis à battre à tout rompre. Leur visage s'est tourné vers elle, souriant et familier. Sa bouche a articulé avec peine : « les enfants » et elle s'est précipitée vers ces deux-là, qu'elle avait attendus toute sa vie. Elle les a fait rentrer dans cette pièce ornée de tous les bouquets de fleurs qu'elle avait reçus.

Un immense rideau noir a été tiré ce jour-là et une grande lumière a inondé un cœur qui s'était fermé depuis des dizaines d'années et qui venait de renaître. Le soleil levant éclairait la scène, dans le silence d'un amour qui venait de sortir du néant, au terme d'une nuit qui avait failli ne jamais finir.

Saint Bazille de Putois a renoué avec les traditions.

Le 8 mai à 11 heures 30, autour du monument aux Morts, les enfants du Groupe scolaire du THAURAC, accompagnés de leur directrice Mme Hélène SIEGWALD ont entonné la Marseillaise, donnant à cette cérémonie solennelle de la commémoration de la Victoire du 8 mai 1945, une autre dimension, celle de l'avenir que porte en eux cette jeune génération qui a ressenti ce respect que nous devons tous à ceux qui ont tout donné pour la France et ont compris ce sentiment du devoir de mémoire.

M. Michel ISSERT, maire de St Bazille, M. Jacques DEFLEUR, président de la Section des Anciens Combattants, félicitent et remercient tous ceux qui ont participé à cette émouvante cérémonie et ils espèrent que cette présence des enfants des écoles ne soit pas qu'un souvenir mais une réalité durable...

Le 92^{ème} congrès des Jeunesses Laïques et

Républicaines s'est déroulé le samedi 31 mai et le dimanche 1^{er} juin, comme prévu au Centre de Pleine Nature. La première partie des travaux est achevée, après l'agrément obligatoire, les premiers clients seront accueillis dans ce bâtiment flambant neuf.



Du nouveau du côté de la cave coopérative : dans le n° 87, automne 2007, il était annoncé la construction d'un quai de réception moderne adapté aux engins modernes, ainsi qu'un caveau sur le côté pour la vente des produits du terroir, et la buvette pour la distribution de vin aux coopérateurs. L'entreprise de maçonnerie BIANCIOTTO est

à pied d'œuvre, tout sera prêt pour les vendanges 2008...

Le grand bâtiment de la cave coopérative appartient à M. Claude CAUSSE, siège de son entreprise : Claude B.T.P. Location.

A l'issue d'un mariage à la mairie, une quête est organisée toujours en faveur d'une association, ce samedi 7 juin, Florence OLIVIER et Patrick ROUFFIE ont donné cette offrande au Publiaire, toute l'équipe les remercie et leur souhaite tous leurs vœux de bonheur.

Ce mardi 10 juin au Groupe Scolaire du Thaurac

a eu lieu la remise officielle du chèque de 2300 euros pour l'organisation d'un voyage pédagogique de la classe de Mme Hélène SIEGWALD, vers les côtes normandes, à la fin du mois de juin. Le président départemental Jacques DEFLEUR de l'A.G.M.G. F.N.A.M. GR 163, a rendu hommage au travail remarquable de la directrice pour le devoir de mémoire auprès des enfants du groupe scolaire du Thaurac, et remis ce chèque de la part du président national de la Fédération Nationale André MAGINOT des Anciens Combattants et Victimes de guerre. M. Michel ISSERT, maire de St Bazille, félicitait tout ceux qui avaient participé à l'organisation de ce voyage et confirmait la subvention de 1000 euros. M. Cyril BAZIN du service départemental de l'Office National des Anciens Combattants confirmait la subvention de 800 euros. Mme Paulette AYOT, médaillée de la Résistance, confirmait le rôle des femmes pendant la guerre, rôle souvent ignoré mais dont elle se charge avec beaucoup d'émotion de rappeler.



Les soirées découvertes d'Hoka Hey

L'association Hoka Hey, loi 1901, a été créée à St Bauzille de Putois en 2006 pour développer et promouvoir les activités de bien être:

-sur un plan personnel: ce qui nous aide à mieux vivre dans notre corps, notre tête, notre cœur.

-sur un plan plus large: environnement, écologie, développement durable.

Pour réaliser ces objectifs l'association a mis en place des soirées thématiques.

L'idée était de permettre aux personnes intéressées par les nouvelles approches concernant le bien-être de rencontrer un professionnel de la région qui nous parle de sa spécialité. Petite présentation formelle, questions/réponses, clôture de la soirée autour d'un partage convivial d'une boisson offerte par l'association.

Les 5 thèmes abordés cette année, de février à juin 2008 étaient:

La Chromathérapie : santé et bien-être par la couleur animé par Françoise NAVEL

La Communication bienveillante: issue de la communication non violente fondée par M. Rosenberg animé par Nadine SANA

L'auto-construction: comment construire sa maison en paille animé par Francis MELET et Yannick PETITPAS

Le Reiki : Comment réactiver notre force vitale animé par Patricia MAESTRO

La Kinésiologie et le brain Gym : le corps, sa mémoire et son intelligence animé par Hélène JULLIEN

Les premières conclusions de ces rencontres mettent en valeur un public intéressé, des fidèles qui ont trouvé là, le moyen d'en savoir plus sur des sujets dont on parle sans savoir exactement ce qu'ils recouvrent, le tout dans une ambiance conviviale et même chaleureuse.

Ces soirées ont pu voir le jour grâce au soutien actif de la mairie de St Bauzille de Putois, que nous remercions vivement pour la mise à disposition de la salle des Rencontres.

En d'autres temps, d'autres lieux, l'année prochaine, une

salle plus modeste sera peut-être mise à notre disposition, les démarches sont en cours auprès de la mairie.

Notez bien notre prochain rendez vous:

Deuxième FORUM SUR LA SANTE DU CERVEAU

Salle des Rencontres à St Bauzille de Putois Le 4 et 5 octobre 2008 Organisé en partenariat avec l'association santé en mouvement avec la présence d'Anne Marie PRIMARD, Conférencière, Docteur en nutrition, Heilpraktiker (Dr. En médecine naturelle) et Névraxologue (système nerveux central)

Si vous êtes intéressé par les soirées à thème, si vous avez des sujets à proposer, ou pour plus de renseignements sur les activités de l'association (stages et cours de Qi Gong)

Contactez Françoise Navel au 06 70 93 96 84.

ASSOCIATION HOKA HEY
Route de Montoulieu 34190 St Bauzille de Putois

Françoise NAVEL

Coup de cœur

" C'est en jetant un regard dans le ciel étoilé que l'on se rend compte de l'existence de l'architecte de l'univers"

"La Philosophie est un trésor caché que l'on ne trouve qu'en fouillant en soi."

Réflexions positives direz-vous... Pourtant, elles sont tirées d'un opuscule intitulé:

*LE DECLIN DE L'HUMANITE
* (curieux paradoxe)

L'auteur? Un petit gars de chez nous. Il commence tout juste sa vie d'adulte, il pousse un cri, lance sa révolte,

assène des coups, rumine son désespoir et sa colère... mais oui, violent comme tous les autres. En un mot il prend les armes, les plus tueuses, c'est selon... : un papier et un crayon.

Il ose, pour lui commence la grande épreuve: la feuille blanche, certes non, mais c'est presque une thérapie.

Alors si vous souhaitez faire sa connaissance: lisez-le, simplement.

Il nous oblige, dans ses citations et sa poésie, à

méditer et à trier selon notre conception de raisonnement.

Il nous faut savoir comprendre en analysant la relativité de ce qui est dit -

"La Vie est une Rose où chaque Pétale est un Rêve et chaque épine, une Réalité" (toujours de lui: Hakim El Ouadghiri)

A vous de juger ! (pour 5 euros 20 cents seulement !)

Danièle BOUTIER-GIRARD



Pèlerinage Notre Dame du Suc

Cette année 2008, beaucoup de pèlerinages ont lieu pour fêter le 150ème anniversaire des apparitions de Lourdes et le jubilé.

La paroisse « Porte des Cévennes » a commencé au printemps son premier pèlerinage qui a conduit les pèlerins à la basilique de Notre Dame du Suc, Vierge des Cévennes, dont la statue dressée sur le haut de la montagne domine la région.

Le pèlerinage d'été du 31 Août permettra encore une fois aux pèlerins Saint Bauzillois de renouveler leur vœu ancestral, la Vierge du Suc qui a mit fin à une épidémie dans le village en l'année 1876.

Ce pèlerinage revêt un beau caractère de reconnaissance envers Notre Dame. Marche en procession depuis Saint Bauzille, une centaine de pèlerins dont pas mal de jeunes. La fanfare « l'Espérance Saint Bauzilloise », réanimée par quelques anciens, apporte son concours musical, ce qui a ému des personnes

se rappelant ses prestations au Suc et dans le village.

Le 7 septembre a lieu la grande kermesse depuis le matin, cérémonie, ensuite apéritif, dîner sur place, après le repas tirage de la grande tombola, loterie, et surtout le loto traditionnel sur la terrasse. Le résultat du loto, de la tombola, de la loterie et des ventes permet à l'association « Les amis du suc » d'apporter son aide au financement des travaux qui ont sérieusement rénové la basilique.

Sans oublier les personnes dévouées et bénévoles qui sont présentes et servantes dans le magasin d'objets de piété et divers, qui elles aussi apportent une aide financière.

Que ces pèlerinages apportent un gage de paix, d'amitié et de concorde. On vous attend le 7 Septembre à Notre Dame du Suc!

Elise HANSSENS - MARTIAL

Chronique historique : les années en 8 ; les fusillés pour l'exemple

Les 2 derniers siècles ont été particulièrement riches en événements qui ont marqué nos républiques surtout pour certaines années ayant le chiffre 8, marquant les unités.

Des exemples:

Ainsi en juin 1848, après l'avènement de la 2ème république, le général Cavaignac réprime sauvagement les ouvriers en grève des ateliers nationaux, c'est aussi l'année de l'abolition de l'esclavage.

1918 fin de la première grande guerre internationale: des morts, des blessés en grand nombre, des souffrances incommensurables, une véritable hécatombe.

Surgissent alors des monuments aux morts dans la majorité des communes; certains même comme celui d'Aniane prônent le pacifisme.

1958 De Gaulle revient au pouvoir après un long silence. Mai 1968 ; la plus longue

grève de tous les temps, près de 10 millions de grévistes: la France paralysée, donc nombreuses commémorations.

En ce qui concerne 1918 je précise que certaines organisations se rendront à Craonne dans l'Aisne, cet été, pour rendre hommage aux fusillés pour l'exemple de la guerre 14-18.

A la suite des mutineries de 1915 et 1918, certains généraux avaient décidé, pour éviter les désertions de procéder à des exécutions sommaires complètement arbitraires et atroces, après un simulacre de jugement alors que certains mêmes de ces malheureux avaient eu une attitude particulièrement courageuse au cours des différents combats.

Ainsi l'affaire des 4 caporaux de SOUAIN : un caporal tiré au sort dans chaque compagnie désigné pour le conseil

de guerre et fusillé.

Les familles étaient informées par la maréchaussée du décès d'un des leurs et n'avaient droit à aucun des avantages concédés à ceux qui étaient morts au front (veuves de guerre sans aucune aide).

Les Anglais ont réhabilité les 306 fusillés britanniques. La France ne l'a pas encore fait. Les médias ont relaté ces événements: certains films en témoignent : le pantalon, les sentiers de la gloire, joyeux Noël.

Le gouvernement s'honorait de rendre hommage à ces poilus qui, contraints de monter à l'assaut des tranchées allemandes, devaient murmurer tristement les paroles de la célèbre chanson : « C'est à CRAONNE sur le plateau, que nous allons laisser la peau ».

André CHALIER

Présents :

Mr PETRIS Etienne, Mme ESPARCEL Marie-Chantal, Mr GUICHARD Eric, Mme JOLICOEUR Sylvie, Mme RIGAUD Véronique, Mme ROCHE Emmanuelle, Mr RAVIER Antoine, Mr ZOUAOUI Nourredine, Mme SARMEO Annie, Mr BOURGET Emile.

Mr BOUGET Emile est nommé secrétaire de séance.

Délégués intercommunaux

Le Conseil Municipal ayant été installé, Monsieur le Maire expose aux Conseillers qu'il convient de désigner les délégués de la commune auprès des différentes instances intercommunales, soit la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises et le SIVU Ganges-Le Vigan.

Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises :

Sont élus par un vote secret à l'unanimité :

Délégué titulaire : Mr TRICOU Patrick,

Délégué suppléant : Mr PETRIS Etienne.

SIVU Ganges-Le Vigan :

A l'unanimité le Conseil Municipal élit par un vote secret : Mme SARMEO Anne en tant que titulaire et Mme ROCHE Emmanuelle en tant que suppléante.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10heures30.

Présents :

Mr PETRIS Etienne, Mme ESPARCEL Marie-Chantal, Mr GUICHARD Eric, Mme JOLICOEUR Sylvie, Mme RIGAUD Véronique, Mme ROCHE Emmanuelle, Mr RAVIER Antoine, Mr ZOUAOUI Nourredine, Mme SARMEO Annie, Mr BOURGET Emile.

Mme SARMEO Anne est nommée secrétaire de séance.

Délégation du Conseil Municipal au Maire

En référence à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire peut être chargé par délégation du Conseil municipal de certaines tâches définies. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, délègue au Maire des pouvoirs :

1 - de procéder, dans la limite des plans de financement établis par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires.

2 - de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

3 - de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

4 - de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

5 - de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

6 - d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

7 - de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600€.

8 - de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

9 - de fixer, dans la limite de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.

10 - de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

11 - d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit

titulaire ou délégataire, et, lorsque la commune en est titulaire de déléguer l'exercice de ces droits dans les conditions fixées par le Conseil Municipal.

12 - d'intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les domaines de l'urbanisme, du droit des sols, de la voirie, de la sécurité et de la gestion du patrimoine.

Indemnités du maire et des adjoints

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu des articles L 2123-23 et L 2123-24 du Code général des Collectivités Territoriales, le Maire et des Adjointes peuvent recevoir des indemnités de fonction dont le taux maximal est fixé pour notre catégorie de commune qui se situe dans la strate de 1 à 500 habitants, à 17% de l'indice 1015 pour le Maire soit actuellement 636.01€ par mois et à 6,6% pour les adjoints soit 246.92€ par mois.

Compte-tenu de la taille de la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'allouer l'indemnité maximale à Monsieur le Maire soit 636.01€ et 100€ par mois à chacun des Adjointes (Mr PETRIS, Mme ESPARCEL et Mr GUICHARD) et au conseiller (Mr BOURGET) ayant reçu délégation pour l'urbanisme.

Composition des différentes commissions

Monsieur le Maire propose la création de plusieurs commissions et demande d'en nommer les membres, étant entendu que le Maire en fait partie d'office.

Commission Travaux, Voirie Réseaux :

Mr Etienne PETRIS, Mr Emile BOURGET, Mr Antoine RAVIER, Mme Emmanuelle ROCHE, Mme Anne SARMEO.

Commission Budget, Finances, Administration :

Mme Chantal ESPARCEL, Mr Etienne PETRIS, Mr Antoine RAVIER.

Commission Environnement, Urbanisme, PLU :

Mr Eric GUICHARD, Mr Emile BOURGET, Mr Antoine RAVIER, Mr Etienne PETRIS.

Commission Communication, Animation, Vie Associative :

Mr Nourredine ZOUAOUI, Mr Emile BOURGET, Mme Sylvie JOLICOEUR.

Commission Affaires Sociales, Jeunesse, Personnes Agées :

Mme Véronique RIGAUD, Mme Sylvie JOLICOEUR, Mr Noureddine Z OUAOUI.

Achat terrain Thebaud/Cipouloge

Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce dossier. La commune a émis la volonté d'acquérir les terrains en bordure du fleuve, à l'occasion des transferts de propriété, ou en les achetant aux propriétaires riverains par négociation, ou en dernier recours en exerçant son droit de préemption. Les objectifs de la commune s'inscrivent dans une action à long terme qui vise deux objectifs à partir de constats existants :

La protection des berges de l'Hérault sur la partie de son territoire,

L'aménagement de ces berges et des accès qui y conduisent.

Les propriétaires du terrain avaient fixé un prix de vente de 31459.20€, la commune avait proposé la somme de 24814.80€. Par jugement du Juge de l'expropriation du département de l'Hérault du 09 Janvier 2008, le Tribunal a fixé le prix de vente à 27120€. Les propriétaires qui dans un premier temps avaient refusé cette décision, ont finalement accepté par courrier du 28 février 2008 de vendre le terrain au prix de 27120€.

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir ce terrain et charge Monsieur le Maire de rechercher le financement.

Affaire Gay Abric

Monsieur le Maire rappelle l'historique de la réclamation des Demoiselles Gay /Abric. Dans leur courrier du 4 octobre 2007, ces personnes affirmaient que la canalisation d'assainissement avait été posée en partie de façon arbitraire sur leur propriété. D'après le Maître d'œuvre ce n'était le cas, toutefois, avant de répondre il avait convenu de prendre de plus amples renseignements auprès du CFMEL.

Le 22 février dernier, les Demoiselles ABRIC ont adressé à la commune par l'intermédiaire de leur avocat une mise en demeure-cessation de voie de fait.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire effectuer un bornage amiable avec partage des frais. D'autre part, il est demandé à Monsieur le Maire de se rapprocher du

CFMEL, afin d'obtenir des explications plus précises sur la procédure à suivre.

Délégués de la Commune auprès d'Hérault Energies

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité comme :

Titulaire : Mr Etienne PETRIS,
Suppléant : Mr Antoine RAVIER

Correspondant Défense :

Mr RAVIER est nommé correspondant défense par l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Questions Diverses :

Monsieur le Maire lit le courrier de la Section Départementale de l'Hérault de l'Institut d'Etudes Occitanes qui demande les intentions de la commune sur la sauvegarde de la Culture Occitane.

Le dossier est confié à la commission communication qui est chargée de prendre contact avec cette association pour en savoir un peu plus.

Mr le Maire lit, pour information, la lettre de la CFDT retraités. Cette Union Locale s'inquiète des gardes des pharmaciens et médecins le dimanche, les jours fériés et la nuit sur notre canton.

Le Conseil Municipal confie le courrier à Mr Petris pour qu'il en parle à la Communauté de Communes afin qu'elle entame une action auprès du 15.

Monsieur le Maire a reçu une demande de subvention de l'école St Joseph de Cazilhac pour un voyage scolaire d'un enfant de la commune. Le Conseil Municipal décide d'accéder à cette demande sur les bases habituelles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23H20.

Présents :

Mr PETRIS Etienne, Mme ESPARCEL Marie-Chantal, Mr GUICHARD Eric, Mme JOLICOEUR Sylvie, Mme RIGAUD Véronique, Mme ROCHE Emmanuelle, Mr RAVIER Antoine, Mr ZOUAOUI Noureddine, Mr BOURGET Emile.

Excusée :

Mme SARMEO Anne qui a donné pouvoir à Mr TRICOU
Mme ROCHE Emmanuelle est nommée secrétaire de séance.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

Monsieur le Maire fait présenter au Conseil les résultats de l'exercice 2007 qui sont les suivants :

Fonctionnement : excédent de 117 447.06€

Investissement : excédent de 160 431.62€

en tous points égaux au compte de gestion présenté par Mme le Receveur Municipal

Monsieur le Maire détaille les différents chapitres et articles. Puis le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif tel que présenté par Monsieur le Maire ainsi que le compte de gestion présenté par Mme le Receveur Municipal.

Affectation des résultats :

le Conseil Municipal décide de reporter :

50000€ du résultat d'exploitation au chapitre 002 de la section

de fonctionnement,

47000€ du résultat d'exploitation au chapitre 1068 de la section d'investissement,

20000€ du résultat d'exploitation au chapitre 074 de la section de fonctionnement du service AEP.

BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Monsieur le Maire fait présenter les propositions pour le budget primitif de la commune pour l'année 2008.

En fonctionnement, le budget s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 107 835€.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les propositions et en avoir délibéré, adopte le budget primitif tel que présenté par Monsieur le Maire.

Taux des taxes communales

les taux restent fixés au niveau de 2007 soit :

Taxe d'habitation : 3.78

Foncier Bâti : 5.67

Foncier non bâti : 27.38

taxe professionnelle : 6.11

Participations diverses

La participation aux voyages scolaires reste fixée à 40 euros par an et par enfant.

Il est précisé qu'en ce qui concerne la participation aux centres

aérés, compte tenu des sommes versées à l'OMS de St Bauzille, il ne sera plus attribué d'aide en dehors de cet organisme.

COMPTE ADMINISTRATIF AEP

Monsieur le Maire fait donner lecture des résultats de l'exercice 2007 pour le service d'eau et d'assainissement : les résultats sont les suivants :

fonctionnement : déficit de 15 279.05€
investissement : excédent de 221 940.03€
en tous points égaux au compte de gestion.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré adopte le compte administratif tel que présenté par Monsieur le Maire ainsi que le compte de gestion présenté par Mme le Receveur Municipal.

Affectation des résultats

le Conseil municipal décide de reporter le déficit de 15300€ à l'article 002 de la section de fonctionnement.

BUDGET PRIMITIF AEP

Monsieur le Maire fait donner lecture des propositions du budget primitif 2008 qui s'équilibrent en recettes et dépenses de la façon suivante :

fonctionnement : 48600€
investissement : 654 250€

le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte les propositions de budget primitif telles que présentées par Monsieur le Maire.

COMPTE ADMINISTRATIF CCAS

les résultats du compte administratif pour le CCAS sont les suivants :

fonctionnement : excédent de 1 161.71 euros.

Le Conseil d'administration adopte les résultats tels que présentés par Monsieur le Maire.

Affectation des résultats

l'excédent est reporté à l'article 002 de la section de fonctionnement.

BUDGET PRIMITIF CCAS

le budget primitif du CCAS est proposé en équilibre pour la section de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 1160 euros.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des propositions de Monsieur le Président.

Renforcement EDF au lieu-dit « les rouquettes »

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à monsieur le Maire de signer la convention entre la commune d'Agonès et Hérault Energies pour les travaux d'extension et de renforcement du réseau public d'électricité au lieu-dit « Les rouquettes ».

Devis CAMPA pour l'installation d'un parafoudre et d'un paratonnerre à l'église

Monsieur le Maire donne lecture du devis que la société CAMPA a adressé au sujet de l'installation d'un parafoudre et d'un paratonnerre à l'église. Etant donné l'importance du coût des travaux, il est décidé à l'unanimité de surseoir à cet équipement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30

Présents :

Mr PETRIS Etienne, Mme ESPARCEL Marie-Chantal, Mr GUICHARD Eric, Mme JOLICOEUR Sylvie, Mme RIGAUD Véronique, Mme ROCHE Emmanuelle, Mr RAVIER Antoine, Mr ZOUAOUI Noureddine, Mr BOURGET Emile.

Excusés :

Mme Sylvie JOLICOEUR
Mr Antoine RAVIER qui a donné pouvoir à Monsieur Etienne PETRIS.

Mme Véronique RIGAUD est nommée secrétaire de séance.

Point sur les travaux d'assainissement

Monsieur le Maire a réceptionné la partie des travaux concernant le transport. Les travaux sur le village seront réceptionnés le 21 mai. La mise en service du réseau (depuis le village) est fixée au 1er juin.

En ce qui concerne le hameau de Valrac les travaux sont suspendus jusqu'au 20 mai pour permettre de réétudier la possibilité d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques. Une étude de tracé et de faisabilité ayant déjà été faite par Hérault Energies, il ne devrait pas y avoir de problèmes pour la mise en œuvre qui reste tout de même conditionnée à l'obtention de subventions pour le financement. Dès qu'une réponse sera obtenue concernant la réalisation financière du projet, les travaux pourront reprendre.

D'autre part, une communication sera faite pour informer les administrés qu'un formulaire de demande de raccordement est disponible à la mairie. Le formulaire dûment rempli et signé sera retourné à la mairie qui transmettra les demandes de

raccordement à la SAUR.

Elaboration de la tarification de l'eau potable

Après exposé de Monsieur le Maire et débat, les montants de la part communale sont fixés de la façon suivante :

Abonnement 40€ annuel

Part variable : 0,05€ le m³

Ces montants sont adoptés à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

Elaboration de la tarification de la redevance assainissement :

Après exposé de Monsieur le Maire et débats, les montants de la part communale sont fixés de la façon suivante :

Abonnement 50€ annuel

Part variable : 0,50€m³

Ces montants sont adoptés à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

Refacturation et taxes diverses du raccordement au réseau d'assainissement :

Les boîtes de branchement posées à l'occasion de la création du réseau seront facturées aux habitants : 180€

Toutes les personnes qui ont souhaité la pose d'une boîte seront facturées. La taxe de raccordement ne leur sera demandée que lors du branchement.

Le montant de la taxe de raccordement est fixé à 500€.

Sachant que les habitants ont deux ans pour se raccorder, les personnes qui souhaiteraient se raccorder après ce délai, ainsi que les nouvelles demandes concernant des constructions neuves dont le permis de construire sera déposé après le 1er juin 2008, le montant de la taxe de raccordement sera porté à 1500€.

Ces montants sont adoptés à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

Achat du terrain de Mme Nicole Hilaire pour implantation de la station de relevage

Pour l'implantation de la station de relevage du réseau des eaux usées, la commune doit se porter acquéreur d'une partie (25m²) d'un terrain (cadastré A219) appartenant à Madame Nicole HILAIRE. Après débats, le Conseil municipal propose un prix d'achat à 2€ le m² (en référence du prix fixé lors du jugement du Juge de l'expropriation du Département de l'Hérault du 9 janvier 2008 – Cne d'Agonès c/Thebaud Cipouloge).

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à acheter le terrain et signer tous les documents concernant cet achat.

Servitude de passage chez Mme Nicole Hilaire

La canalisation des eaux usées de la station de relevage vers le lagunage de St Bauzille, doit traverser le terrain (cadastré A 219) de Madame Nicole HILAIRE. Il convient d'établir une convention de passage pour la canalisation entre la commune et Madame Nicole HILAIRE.

En contre-partie, il sera accordé l'exonération de deux participations de raccordement (valeur 1000€ pour les 2) au réseau d'assainissement. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires.

Servitude de passage chez Mr Gilles CAUSSE

Il convient d'établir une convention de passage entre la commune et Monsieur Gilles CAUSSE qui a accordé la possibilité de faire passer des canalisations d'eaux usées, les gaines électriques et de télécommunication sur une partie de son terrain (cadastré A355). En contrepartie, il sera accordé à Monsieur Gilles CAUSSE l'exonération de deux participations de raccordement (valeur 1000€ pour les 2) au réseau d'assainissement. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires.

PAE les terrasses

Monsieur le Maire rappelle l'historique du dossier. Il convient de

choisir un géomètre pour une mission topographique et foncière. Trois cabinets ont été contactés pour avoir des devis. Mme SARMEO étant concernée par ce problème sort de la salle.

Mr Barbaroux est choisi à l'unanimité.

Madame SARMEO rejoint la table des délibérations.

Point sur la mise en conformité du forage

Monsieur le Maire rapporte la visite de Monsieur Charbonnier de la DDA le 17 avril dernier. Il est nécessaire de faire appel à un géomètre pour délimiter le terrain autour du forage. Il conviendra aussi d'acheter le terrain autour du forage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Transfert du réseau d'eau potable

Monsieur Bourget rappelle l'historique du dossier. La solution du changement du tracé du réseau d'adduction d'eau potable est préférable à celui d'enrochement des berges de l'Hérault.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lancer les études nécessaires à la réalisation de ce projet.

Point sur l'élaboration du PLU

Monsieur Emile BOURGET fait une présentation des travaux de réflexion et de préparation accomplis. Il est envisagé de faire une enquête écrite auprès de la population, le conseil étudie la législation en vigueur à ce propos.

Secrétariat

Pour répondre à l'augmentation du travail administratif et permettre un réaménagement des heures d'ouverture du secrétariat pour offrir davantage de services à la population, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'embaucher le secrétaire à temps plein à compter du 1er septembre 2008.

Bulletin d'information d'Agonès

Monsieur ZOUAOUI présente une maquette du bulletin d'information qui devrait être distribué prochainement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23h15.

Présents : Mmes LEONARD Anne Marie, THARAUD Laurence, Mrs APARISI Hubert CHAFIOL Guilhem., CAZALET Eric, CLAUDE Gérard, CORVEZ Michel, LEBON Cédric, PONS Nicolas

Excusées : Mme COLLET ANTHAMATTEN Anne Marie, SEBASTIA. Marjorie

Secrétaire de séance élue à bulletin secret : Mme LEONARD Anne Marie

01/ Règlement intérieur des jardins mis à la disposition des locataires des logements sociaux

Monsieur le maire expose au conseil qu'il y a lieu de réglementer l'utilisation des jardins privatifs des logements sociaux de l'oustellade afin de créer un environnement harmonieux

Après délibération est à l'unanimité des présents le conseil approuve le règlement intérieur suivant :

« Afin de préserver l'harmonie de la résidence « l'Oustellade », nous vous demandons de respecter les consignes suivantes :

- Toute modification de l'habitation, des aménagements extérieurs, ne peut être réalisée sans l'accord préalable écrit des propriétaires.

- Seuls sont autorisés les végétaux s'ils sont plantés dans les

règles de l'art, dûment taillés et adaptés à la surface de la parcelle.

- Aucun matériau ne peut être accroché au muret existant

- Les clôtures sont interdites.

Barbecue : Les constructions de barbecues en dur sont interdites. L'utilisation de barbecue démontable est tolérée dans la mesure où il ne procure aucune gêne au voisinage.

Store et véranda : La fixation de store étendoir ou toute construction même légère sont interdites ainsi que tout stockage (bois, cuve, déchets...)

Les jardins ne doivent pas servir de lieux de vie aux animaux. »

02/ Adhésion au Syndicat Mixte du bassin fleuve Hérault

Monsieur le maire rappelle que par délibération du 27 novembre 2007, le SIVU Ganges – le Vigan a approuvé la création du Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault et a demandé l'accord de ses communes membres pour son adhésion au syndicat mixte.

Le Conseil Municipal de la commune de Montoulieu, après délibération, décide de donner son accord sur l'adhésion du SIVU Ganges-Le Vigan au Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault.

03/ Adhésion à l'Association des Communes Forestières du Département de l'Hérault

Après avoir présenté les principales missions de l'Association des Communes Forestières du Département de l'Hérault, ainsi que ses statuts, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le projet d'adhésion de la commune à cette structure tel que défini à l'article 5 des statuts.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve l'adhésion de la commune de Montoulieu à l'Association des Communes Forestières du Département de l'Hérault.

04/ Subventions au Judo Club Gangeois KALY et à la Bibliothèque municipale

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subvention et demande au conseil de se prononcer.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil décide :

- d'attribuer la somme de 150 € au Kaly Club Gangeois pour l'impression du logo de la commune sur les blousons des judokas
- d'attribuer un montant de 290 € à la bibliothèque municipale (soit 2€/habitant)

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 12 heures

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de Montoulieu

le 16 mars 2008

Présents : Mmes CALMET Hélène , CORVEZ Antoinette LEONARD Anne Marie, LEBON Brigitte ,THARAUD Laurence, Mrs APARISI Hubert, CHAFIOL Guilhem., CAZALET Eric, CHARRA Colin,PONS Nicolas,SEBASTIA.Nicolas

Secrétaire de séance élu à bulletin secret : Mr SEBASTIA Nicolas

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur CHAFIOL Guilhem, maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections Il a déclaré installer Mesdames et messieurs APARISI Hubert, CALMET Hélène, CAZALET Eric, CHAFIOL Guilhem, CHARRA Colin, CORVEZ Antoinette, LEBON Brigitte, LEONARD Anne-Marie, PONS Nicolas, SEBASTIA Nicolas, THARAUD Laurence dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Mme CORVEZ Antoinette, doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur SEBASTIA Nicolas.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. La présidente indique que conformément à l'ordre du jour, il va être procédé à l'élection du maire, au scrutin secret, à la majorité absolue pour les premier et deuxième tour, à la majorité relative en cas de troisième tour. En cas d'égalité de voix, le plus âgé sera déclaré élu

1/Election du maire :

Après un appel à candidatures il est procédé au déroulement du vote

Monsieur CHAFIOL Guilhem seul candidat. Ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, été installé dans la fonction de maire et a déclaré accepter d'exercer cette fonction. Il prend ensuite la présidence, pour procéder à l'élection des adjoints.

Cette élection se déroule dans les mêmes conditions que celle du maire

Il précise que le nombre d'adjoints ne doit pas dépasser 30%

de l'effectif du conseil soit trois .Le conseil municipal décide de procéder à l'élection de trois adjoints comme dans la précédente municipalité

02/ Election des adjoints

Election du premier adjoint : Mme LEONARD Anne Marie, seule candidate est élue au premier tour, première adjointe par onze voix POUR. Elle est installée dans sa fonction qu'elle déclare accepter.

Election du second adjoint : Mr CAZALET Eric, seul candidat est élu, au premier tour, second adjoint, par onze voix POUR. Il est installé dans sa fonction qu'il déclare accepter.

Election du troisième adjoint : Mr PONS Nicolas, seul candidat, est élu troisième adjoint, au premier tour, par onze voix POUR. Il est installé dans sa fonction qu'il déclare accepter

03/ Désignation des délégués de la commune auprès

- de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises

- du SIVU Ganges -Le Vigan

- du SIVU du Massif du Bois de Monnier

Monsieur le Maire informe les conseillers que les budgets doivent être votés au 15 avril 2008.

En raison du délai à tenir, les instances intercommunales ont demandé que les délégués des communes soient désignés lors de cette même séance, dans les mêmes conditions réglementaires que précédemment.

Après délibération, à l'unanimité sont candidats et désignés au premier tour :

A la Communauté des Communes :

Titulaire : Suppléant :

Mr CHAFIOL Guilhem Mr CAZALET Eric

Au SIVU Ganges- Le Vigan :

Mr CHARRA Colin Mme LEBON Brigitte

Au SIVU du Massif du Bois de Monnier :

Mr CHAFIOL Guilhem Mme THARAUD Laurence

Mme LEONARD Anne Marie Mr CAZALET Eric

L'ordre du jour est terminé, la séance est levée à midi.

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de Montoulieu

le 28 mars 2008

Présents : Mmes CALMET Hélène, CORVEZ Antoinette, LEBON Brigitte, LEONARD Anne Marie, THARAUD Laurence , Mrs APARISI Hubert CHAFIOL Guilhem, CAZALET Eric, CHARRA Colin, PONS Nicolas,

Absent excusé : Mr SEBASTIA Nicolas

Secrétaire de séance élue à bulletin secret : Mme LEONARD Anne Marie

01/Nomination des délégués à l'Ecole du Thaurac et à Hérault Energies

Ecole du Thaurac

Mme CORVEZ Antoinette est nommée déléguée titulaire
Mr PONS Nicolas est nommé délégué suppléant

Hérault Energies

MR Nicolas PONS est nommé délégué titulaire
MR Guilhem CHAFIOL est nommé délégué suppléant

O MS : le délégué est Mr Eric CAZALET

Organisation des commissions communales

COMMISSIONS

	Responsable	
	Membres	
TRAVAUX	Mr PONS Nicolas	Mme THARAUD Laurence
FINANCES	Mr CAZALET Eric	
PERSONNEL COMMUNAL	Mr PONS Nicolas	Mme LEBON Brigitte
AIDE SOCIALE	Mme LEONARD Anne Marie	Mme LEBON Brigitte Mme THARAUD Laurence
CAMPING – LE GRILLON	Mr PONS Nicolas	Mme CALMET Hélène Mme LEONARD Anne Marie
FESTIVITES -CULTURE BIBLIOTHEQUE	Mme LEBON Brigitte	Mme LEONARD Anne Marie Mr CHARRA Colin Mr SEBASTIA Nicolas
WI-FI	Mr SEBASTIA Nicolas	Mr APARISI Hubert Mme LEONARD Anne Marie
SYMPTOMA -DECHETS - ENVIRONNEMENT - EAU - ENERGIES RENOUVELABLES	Mr APARISI Hubert	Mme CALMET Hélène Mme THARAUD Laurence Mr CHARRA Colin
COMMUNICATION		
PUBLICITE THAURAC- PUBLIAIRE –MIDI LIBRE	Mme LEONARD Anne Marie	Mme LEBON Brigitte Mr SEBASTIA Nicolas Mr APARISI Hubert
CASTELLAS	Mr CHARRA Colin	Mme CALMET Hélène Mme THARAUD Laurence Mme CORVEZ Antoinette
ORGANISATION SECRETARIAT (déménagement)	Mme LEONARD Anne Marie	Mme LEBON Brigitte
VERT- CALME - PROMOTION VILLAGE-STAGES-COLLOQUES – SENTIER BOTANIQUE	Mme CALMET Hélène	Mme CORVEZ Antoinette Mme THARAUD Laurence
SALLE POLYVALENTE – SQUARE-ABORD OUSTELLADE	Tous les conseillers	

02/ Indemnités élus

Monsieur le maire demande au conseil de fixer l'indemnité du maire et des adjoints
Après délibération le conseil décide de maintenir les indemnités au taux fixé par la FTP
17 % de l'indice 820 pour le maire
6.6% de l'indice 820 pour les trois adjoints

03/ Compte de gestion 2007 pour la commune et le service

Mr CAZALET, adjoint aux finances, présente les comptes de gestion de la commune et du service pour l'année 2007.
Aucune remarque n'étant formulée, les comptes de gestion de Mmes les trésorières municipales, année 2007, sont approuvés

04/ Délégations consenties au maire par le conseil

Monsieur le maire expose au conseil que les dispositions du CGCT (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1/ d'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux
- 2/ de fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et de manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.
- 3/ de procéder, dans la limite de 300 000 € (trois cent mille) à la réalisation des emprunts destinés aux financements des investissements prévus dans le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires
- 4/ de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- 5/ de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- 6/ de passer les contrats d'assurance
- 7/ de créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- 8/ de prononcer la délivrance et la reprise de concessions dans le cimetière
- 9/ d'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges
- 10/ de décider de l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4600 euros
- 11/ de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires d'avocats, notaires et avoués, huissiers de justice et experts
- 12/ de fixer, dans la limite de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes
- 13/ de décider de la création de classe dans les établissements d'enseignement
- 14/ de fixer les reprises d'alignement en application du document d'urbanisme
- 15/ d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire
- 16/ d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.
- 17/ de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € (dix mille) par sinistre.
- 18/ de donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local
- 19/ de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions

dans lesquelles le constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concertée et de signer la convention prévue au troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles le propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.

20/ de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 € (deux cent mille) par année civile.

21/d'exercer au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du Code de l'urbanisme

22/ d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme

05/Indemnité de conseil et de budget au percepteur

Monsieur le maire expose au conseil qu'outre leurs fonctions de comptables assignataires, les comptables du Trésor peuvent fournir personnellement une aide technique aux collectivités territoriales dans les conditions fixées par l'article 97 de la loi du 2 mars 1982, le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 et les arrêtés du 16 décembre 19873 et du 12 juillet 1990.

Le conseil décide d'attribuer le taux maximum de l'indemnité de

Conseil ainsi qu'une indemnité de confection des documents budgétaires, pour la durée du mandat.

06/Constitution de la commission d'appel d'offres

La commission d'appel d'offres permanente est composée de :

Mr le Maire : Guilhem CHAFIOL, **président**

MEMBRES DU CONSEIL

TITULAIRES

Eric CAZALET

Anne Marie LEONARD

Hélène CALMET

SUPPLEANTS

Brigitte LEBON

Antoinette CORVEZ

Nicolas PONS

08/Autorisation de poursuite

Mr le maire autorise Mme la trésorière de Ganges à poursuivre le recouvrement contentieux des titres de recettes émis par tout moyen légal à sa disposition

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 1 heures 30.

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de St Bauzille de Putois

le 03 avril 2008

Présents : Mmes THEROND E ; AUZEPY L ; AFFRE F ; BELMONT D ; RICARD D.

MM. ISSERT M ; ALLE O ; BOUVIE F ; SABATIER W ; FITTIPALDI D ; CIRIBINO N ; GARCIA G ; RIVIERE M ; CLEMENT P.

Absent : MENDES G

Secrétaire de séance : Dominique BELMONT

I VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2007 ET BUDGETS PRIMITIFS 2008.

Monsieur le Maire demande à la secrétaire générale de présenter les documents budgétaires. Celle-ci donne lecture des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2007 et des prévisions pour l'année 2008, pour les différents budgets, ce qui nous donne les résultats suivants :

1. Comptes administratifs :

a) Commune :

- Section de fonctionnement :

• Dépenses réalisées en 2007 : 851 071.50 €

• Recettes réalisées en 2007 : 934 672.64 €

Soit un excédent de 83 601.14 €

- Section d'investissement :

• Dépenses : 305 810.39 €

• Recettes : 449 969.40 €

Soit un excédent de 144 159.01 €

b) Service Eau Assainissement

- Section de fonctionnement :

• Dépenses : 272 589.87 €

• Recettes : 298 642.14 €

Soit un excédent de 26 052.27 €

- Section d'investissement :

• Dépenses : 297 523.10 €

• Recettes : 478 019.86 €

Soit un excédent de 180 496.76 €

c) Service funéraire

- Section de fonctionnement :

• Dépenses : 2424.06 €

• Recettes : 5767.91 €

Soit un excédent de 3 343.85 €

- Section d'investissement :

• Dépenses : 0

• Recettes :

Soit un excédent de 6840.84 €

d) CCAS

- Section de fonctionnement :

• Dépenses : 4 958.75 €

• Recettes : 5 423.76 €

Soit un excédent de 465.01 €

Les comptes administratifs sont votés à l'unanimité des membres présents.

2. Budgets Primitifs

a) Commune

- **Section de fonctionnement :** elle s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 935 000 €.

- **Section d'investissement :** elle s'équilibre pour un montant de 351 640 €.

Afin de réaliser cet équilibre, le maire propose d'affecter à la section d'investissement la totalité de l'excédent de fonctionnement de 2007 soit 83 601.14 €, et de modifier le taux des quatre taxes comme suit :

	TAUX 2007	TAUX 2008
Taxe d'habitation	6.92 %	7.27%
Foncier bâti	14.01 %	14.71%
Foncier non bâti	62.84%	65.98%
Taxe professionnelle	11.79%	12.38%

Ce budget est voté à l'unanimité.

b) Service eau-assainissement :

- **Section de fonctionnement :**

Celle-ci s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 334 000 €.

- **Section d'investissement :**

Celle-ci s'équilibre pour un montant de 431 496 €.

Monsieur le Maire propose d'une part, de reporter l'excédent de fonctionnement de 2007, soit 26 052.27 € à la section de fonctionnement, et de faire apparaître l'inscription budgétaire des provisions en section d'investissement.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le budget tel qu'il est présenté.

c) Service funéraire :

- **Section de fonctionnement**

Celle-ci s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 5000 euros avec le report de l'excédent de fonctionnement de 2007 soit 3343.85 €.

- **Section d'investissement :**

Celle-ci fait apparaître un report de l'amortissement du matériel soit 6840.84 €

Le budget est voté à l'unanimité.

d) CCAS

- **Section de fonctionnement**

Celle-ci est équilibrée à un montant de 6465 €.

Le Conseil à l'unanimité adopte ce budget.

II FORMATION DES COMMISSIONS ET DESIGNATIONS DES DELEGUES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de créer des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises.

Le Conseil considère que pour la bonne marche des affaires communales les dossiers doivent être préparés au préalable par des commissions. Il décide de créer les commissions suivantes :

1. **Commission des finances**, chargée des finances, de l'action économique, de l'agriculture, du commerce, du tourisme et de l'artisanat. Sont désignés pour siéger à cette commission : Mesdames AUZEPY, BELMONT, THEROND, RICARD, Monsieur RIVIERE.

2. **Commission sécurité et prévention des risques**, chargée de la sécurité des bâtiments et des manifestations, de la sécurité routière, de la gestion des crises, du plan communal de sauvegarde. Sont désignés pour siéger à cette commission Messieurs BOUVIE, CIRIBINO, CLEMENT, SABATIER.

3. **Commission vie administrative, vie associative** chargée de la gestion du personnel et des relations avec l'OMSC et les associations. Les membres délégués sont Mesdames AUZEPY et BELMONT. Messieurs CIRIBINO, CLEMENT, FITTIPALDI, MENDES.

4. **Commission Urbanisme** chargée de l'habitat, des constructions, de la voirie, de la salubrité, du cadastre et des réseaux. Les membres désignés pour siéger à cette commission sont Mesdames BELMONT, RICARD, Messieurs ALLE, GARCIA, RIVIERE.

5. **Une commission inter génération** chargée des relations entre les jeunes, les seniors, le Comité des Fêtes.

Sont désignés pour siéger à cette commission Mesdames AFFRE, THEROND. Messieurs CIRIBINO, MENDES, SABATIER.

6. **Une commission d'appel d'offres** chargée d'examiner les offres proposées par les entreprises consultées pour la réalisation des projets. Les membres désignés pour siéger à cette commission sont Michel ISSERT, Fabien BOUVIE, Pascal CLEMENT, Elisabeth THEROND, Oscar ALLE, Nicolas CIRIBINO, Lydia ROUGER, Dominique BELMONT.

Monsieur le maire rappelle que les commissions vont être ouvertes aux habitants de St Bauzille de Putois. Les modalités de cette ouverture seront fixées ultérieurement.

III VOTE DU TAUX DES INDEMNITES ET REPARTITION

Selon les articles L 2123-20 à L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut décider d'instaurer des indemnités de fonction. Ces indemnités sont fixées en pourcentage de l'indice 1015 de la fonction publique. Le conseil décide de maintenir le taux maximum de ces indemnités soit

- 43 % de l'indice brut 1015 pour le maire et
- 16.50 % de l'indice 1015 pour les adjoints.

Ces derniers acceptent cette décision et proposent à leur tour d'attribuer 30 % de leur indemnité aux conseillers municipaux qui recevront une délégation.

Les indemnités seraient donc réparties comme suit :

- Indemnité du maire : 30.10 % de l'indice brut 1015
- Indemnité des Adjoints : 11.55 % de l'indice brut 1015
- Indemnité des conseillers : 3.27 % de l'indice brut 1015

Toutes ces décisions sont acceptées à l'unanimité.

IV ELECTION DES DELEGUES A HERAULT ENERGIES :

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article 7 des statuts du Syndicat Mixte d'Energies du Département de l'Hérault (Hérault Energies) auquel la commune est adhérente, il convient de désigner les membres délégués de la Commune pour la représenter.

Les délégués doivent être élus au scrutin secret. Le Conseil, à l'unanimité désigne

- Monsieur Marc RIVIERE, délégué titulaire
- Monsieur Gilbert GARCIA, délégué suppléant.

V EXAMEN D'UNE DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la vente de la parcelle cadastrée n° 1925 section D. Celle-ci étant située dans un lotissement et ne présentant aucun intérêt pour le village, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

VI DELEGATIONS AU MAIRE

Monsieur ALLE, 1^{er} adjoint, expose que l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée du mandat certaines attributions. Il l'invite à examiner, s'il convient de faire application de ce texte.

Le Conseil considère que pour faciliter la bonne marche de l'administration municipale, il convient de donner à Monsieur le Maire l'ensemble des délégations d'attribution prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures.

Présents : Mmes THEROND E ; AUZEPY L ; AFFRE F ; RICARD D.

MM. ISSERT M ; ALLE O ; BOUVIE F ; SABATIER W ; FITTIPALDI D ; CIRIBINO N ; GARCIA G ; RIVIERE M ; MENDES G ; CLEMENT P.

Absent : BELMONT D (procuration à E. THEROND)

Secrétaire de séance : G. GARCIA

I SCHEMA DIRECTEUR DE L'EAU POTABLE

Recherche de financement.

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur ALLE, adjoint à l'urbanisme, pour exposer ce sujet.

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, il est obligatoire de connaître l'évaluation des besoins en eau potable ainsi que leur évolution, et les solutions pour y répondre.

Pour cela, il est nécessaire d'élaborer un schéma directeur d'alimentation en eau potable, véritable outil de programmation et de gestion.

La DDAF a été choisie comme maître d'œuvre pour accompagner la Commune dans cette démarche.

Un cahier des charges ainsi qu'un programme des travaux ont ainsi été préparés, et une estimation du coût de cette opération a été faite afin de solliciter les subventions.

Le coût estimé de cette étude s'élève à 34000 euros HT soit 40 664 euros TTC, et peut être subventionné à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau et de 20 % par le Conseil Général.

La part restant à la charge de la Commune s'élèverait alors à 16 864 euros.

Monsieur ALLE ayant fini son exposé, Monsieur le Maire demande au Conseil l'approbation de ce document et l'autorisation de solliciter les subventions.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

II CESSIONS DE TERRAIN

1° Chemin de la Coste : virage

Monsieur le Maire expose : le mur de soutènement situé dans le virage du Chemin de la Coste (face à la propriété de Monsieur ALLEGRE Fabrice) menaçait de s'effondrer. La mairie, a profité de la reconstruction de ce mur pour élargir le chemin qui est de plus en plus fréquenté.

Pour ce faire, Monsieur ALLEGRE, propriétaire de la parcelle E N° 1238 a accepté de céder à la mairie les 21 m² nécessaires à cet élargissement. Monsieur BARBAROUX, géomètre a été mandaté pour faire le bornage.

Il convient maintenant de terminer l'opération par un acte notarié de transfert de parcelle.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer cet acte.

2° Chemin de la Coste : niveau Lutins Cévenols

Monsieur le Maire expose : des travaux de rénovation des bâtiments et des abords ont lieu actuellement au Centre de Pleine Nature « Les Lutins Cévenols ».

Au cours de ces travaux, le mur de soutènement, côté Chemin de la Coste a été endommagé.

Il m'a paru judicieux de profiter de cette reconstruction pour élargir la voie à 6 mètres sur le tronçon Avenue du Chemin Neuf-ALLEGRE Gabriel, ce qui aurait pour but de faciliter la sortie du lotissement ARNAUD sur le Chemin de la Coste et du Chemin de la Coste sur l'Avenue du Chemin Neuf.

Pour cela, les responsables des Lutins Cévenols ont accepté de céder du terrain et de reconstruire le mur sur les limites qui ont été définies par le géomètre Monsieur BARBAROUX. A notre demande, ce mur sera surélevé par rapport au Chemin, de trois caïrons.

Ces caïrons seront habillés par la suite en galets de rivière par les employés du service technique, ce qui va contribuer à l'embellissement du Chemin.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de poursuivre les opérations de cession du terrain.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le maire à poursuivre ces opérations et à signer l'acte correspondant.

III PERSONNEL

Pour exposer ce sujet, Monsieur le Maire donne la parole à Lydia AUZEPY, adjointe chargée des affaires administratives et du personnel.

Celle-ci expose que, suite à l'installation de la nouvelle municipalité, un audit des services administratifs a été réalisé, et un entretien avec chaque agent a eu lieu.

Compte tenu des éléments recueillis, et afin de préparer le départ de la secrétaire générale, il a été décidé de réorganiser les services avec une nouvelle répartition des tâches.

Cette réorganisation aurait pour conséquences :

- La création d'un poste de rédacteur pour 35 heures hebdomadaires.

- La suppression d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe pour 9 heures 30 hebdomadaires

- La modification de la durée hebdomadaire :

- Augmentation de la durée de travail de 9 heures 30 hebdomadaires pour le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe : de 20 heures à 29 heures 30 hebdomadaires.

- Augmentation de la durée du travail de 7 heures pour le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe : de 28 heures à 35 heures hebdomadaires ; Cette réorganisation, ne créant pas d'emploi.

- Un appel de candidatures sera ensuite fait pour le remplacement de la secrétaire.

Monsieur le Maire soumet aux votes cette réorganisation. Le Conseil approuve à l'unanimité, cette nouvelle organisation et les conséquences qui en découlent. Il autorise le maire à lancer l'appel à candidatures.

IV VOYAGES SCOLAIRES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Elisabeth THEROND, adjointe aux finances. Depuis de nombreuses années, la commune participe au financement des voyages scolaires pour les élèves de la commune qui fréquentent le lycée du Vigan et les collèges de Ganges. Cette décision peut être prise pour tout le mandat ou renouvelé chaque année. Jusqu'à ce jour, la participation de la commune s'élevait à 30 % du montant du séjour plafonné à 76 euros.

Après consultation des autres communes, dont la participation est inférieure (ex Laroque 30 €, Cazilhac 50 €, Moulès et Baulcels 46 €), Madame THEROND propose de fixer notre participation à 50 euros.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette proposition pour la durée du mandat.

V DIVERS

Monsieur le Maire souhaite mettre dans cette rubrique les informations concernant la vie municipale et l'avancement des travaux.

Ecoles : Monsieur BOUVIE rapporte brièvement la réunion qui avait eu lieu quelques heures avant à la Communauté de Communes au sujet des écoles. Au cours de cette réunion, il a été pris acte que la Commune de Saint Bauzille de Putois souhaite réaliser rapidement les classes attendues pour un bon fonctionnement des écoles. Des négociations vont être reprises avec le propriétaire du terrain voisin.

Sécurité : Monsieur Fabien BOUVIE rappelle ensuite le fonctionnement du système GALA. C' est le système d'alerte aux crues géré depuis la préfecture à destination des numéros de téléphone qui doivent être communiqués. Les numéros communiqués à la préfecture seront ceux du maire, des adjoints, des services techniques, des services administratifs.

Sécurité routière : la préfecture souhaite qu'un délégué à la sécurité routière soit désigné parmi les élus pour contribuer à l'amélioration de l'insécurité routière à travers leurs multiples champs de compétences (pouvoirs de police, éducation, centre aéré, clubs sportifs, urbanisme...) Monsieur BOUVIE, adjoint chargé de la sécurité est tout naturellement désigné pour assurer cette fonction.

Urbanisme : Monsieur ALLE informe que la Commission d'urbanisme ainsi que les adjoints se sont réunis le 22 avril pour travailler sur le PLU. Des réunions sont prévues toutes les semaines. La commission définira les grandes orientations qui seront ensuite présentées aux autres conseillers pour approbation.

Missions aux élus : Monsieur le Maire donne lecture des missions qui sont confiées à chacun des élus et du délai dont ils disposent pour les réaliser. A la fin de ce délai, chacun rendra compte de son travail.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 45.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CEVENNES GANGEOISES ET SUMENOISE

Extrait du Compte rendu du Conseil du 21 février 2008

Monsieur Rigaud précise que c'est le dernier Conseil de l'actuelle mandature. Il se félicite de l'action menée par la Communauté de communes depuis 7 ans. Il remercie tous les délégués de leur travail et de leur soutien puisque la quasi-totalité des décisions sont prises à l'unanimité. Il salue les élus qui ne se représentent pas et particulièrement les maires d'Agonès et de Gornières.

1. Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur Rigaud donne la parole à monsieur Servier.

Monsieur Servier expose au Conseil :

Section de fonctionnement

En dépenses :

En 2008, le budget de fonctionnement de notre collectivité devra prendre en compte un certain nombre de contraintes.

Renchérissement du coût de fonctionnement des équipements (écoles, crèche ...) compte tenu de l'augmentation générale du coût de la vie, du prix général de l'ensemble des équipements nécessaires (fournitures scolaires, mobilier, informatique, produits divers ...) et du coût des matières premières (électricité, gaz et fuel pour le chauffage des locaux, gazole pour les bennes ordures ménagères...)

Augmentation de la masse salariale compte tenu de la titularisation des emplois précaires au sein de la collectivité.

Les diverses dotations aux écoles seraient en légère hausse suivant en cela l'augmentation globale des effectifs scolaires. La subvention à l'office de tourisme Cévennes Méditerranée est maintenue à un haut niveau afin de lui permettre de développer ses actions de promotion. Les études pour l'extension de la ZAE les Broues à Ganges seront inscrites dans ce budget.

En recettes :

Le montant de la DGF 2008 n'est pas encore connu mais en l'absence de prise de compétence nouvelle, devrait rester stable. Les résultats de l'étude financière de notre collectivité actuellement en cours seront connus au moment du vote du budget et devraient donner les indications nécessaires pour envisager une évolution de notre mécanisme fiscal dans les années à venir (TPU, fiscalité mixte ...).

Le contrat de territoire avec le Conseil Général de l'Hérault, nous apporte une aide substantielle en recettes de fonctionnement avec une aide pour la seconde année du poste de technicien OM, des actions dans le domaine du tourisme et des études.

L'évolution des rentrées fiscales devrait rester positive avec

l'augmentation de la population mais n'est pas encore connue à ce jour. L'évolution de nos taux sera à déterminer avec le vote du budget.

Section d'investissement

Plusieurs programmes d'investissement sont déjà prévus ou à l'étude. Il s'agit : de la réhabilitation du Théâtre Albarède à Ganges, (début des travaux prévus en juin pour une durée de 12 mois). Construction de l'école maternelle à St Bauzille de Putois, (architecte désigné en attente de confirmation de terrain). Construction d'un restaurant scolaire à l'école de Sumène pour libérer l'étage, (étude de faisabilité en cours). Réfection de l'école de St Martial, (demandes de subventions en cours).

Monsieur Servier donne aussi un certain nombre d'informations sur le compte administratif 2007 qui a été étudié par la commission des finances lors de sa réunion du 14 février 2008. Le compte administratif sera voté comme d'habitude en même temps que le budget 2008. Il commente les tableaux remis au conseil qui présentent une ventilation des dépenses et recettes de fonctionnement par service, ainsi que cela avait été demandé par plusieurs délégués. Ces chiffres sont sans surprise et traduisent une bonne gestion de la collectivité.

Monsieur Rigaud remercie monsieur Servier pour ses explications et le travail accompli. Il remercie également les services de la Communauté de communes pour la gestion de la structure.

2. Travaux de réhabilitation du théâtre Albarède – Désignation de la CAO.

Le Président indique au Conseil que l'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation du théâtre Albarède est en cours et qu'il convient de désigner la Commission d'Appel d'Offres qui devra procéder à l'ouverture des enveloppes. La Commission d'Appel d'Offres est composée comme suit :

Président : Pierre Servier

Membres titulaires :

Pierre Chanal
Roger Missonnier
Bernard Caumon
Alberte Boisson
Jean-Pierre Gaubiac

Membres suppléants :

Michel Fratissier
Robert Caurant
Eric Cazalet
Gilbert Laurans
Gilles Serre

Adopté à l'unanimité.

3. Extension de la ZAE les Broues – Choix du Maître d'ouvrage délégué pour les études préalables et les études opérationnelles.

Suite à l'appel public à la concurrence qui a été publié récemment, il convient de choisir le maître d'ouvrage délégué qui sera chargé de réaliser pour notre compte les études préalables et opérationnelles de cette opération.

La société Ectare a adressé un courrier pour indiquer qu'elle était dans l'impossibilité de déposer une offre. Une offre complète a été déposée par Hérault Aménagement pour un montant de 53 342 € HT se décomposant en 17 882 € HT pour les études préalables (tranche ferme) et 35 520 € HT pour le permis d'aménager, dossier loi sur l'eau et études opérationnelles (tranche conditionnelle). Le Conseil décide d'accepter ces offres et autorise à l'unanimité le Président à signer les marchés correspondants et tous documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

4. Ateliers Relais – Nicolas électricité – levée anticipée de la promesse de vente.

Le syndicat intercommunal de la Haute Vallée de l'Hérault avait conclu avec la société Nicolas Electricité un crédit bail concernant la location d'un bâtiment sur la ZAE les Broues. C'est la Communauté de communes qui a repris ce bail lors de la dissolution du syndicat. Ce bail prévoit une possibilité de levée anticipée de la promesse de vente à partir de la cinquième année (art.27). La société Nicolas a sollicité cette possibilité afin de pouvoir procéder une fois l'achat réalisé, à une extension des bâtiments (bureaux et ateliers). Compte tenu de l'intérêt de voir cette entreprise dynamique conforter son implantation sur notre territoire et du potentiel de développement de cette société créatrice d'emploi, il vous est proposé d'accepter la mise en œuvre de l'art. 27 du bail. Le prix calculé est celui du capital restant dû au jour de la signature de l'acte. Pour information, ce prix était de 39 743 € HT au 31 décembre 2007. Il est diminué chaque mois du montant de l'avance sur la vente versé par l'entreprise avec le loyer soit 368 €.

Plusieurs délégués, expriment le souhait que cette vente serve effectivement à implanter durablement ce siège social de l'entreprise et ne soit pas demandée dans un but spéculatif. Monsieur Rigaud indique qu'il s'en remet à la décision du Conseil mais que cette délibération n'est que la stricte application du bail conclu par le SIVOM auquel la plupart des maires participaient.

La délibération est votée à la majorité moins 2 votes contre et 3 abstentions.

5. Vente des terrains libres à l'arrière des Ateliers Relais à l'entreprise Chaux Business.

Lors du dernier Conseil de Communauté, Monsieur le Président a été mandaté pour entamer des discussions avec la société chaux business qui souhaite acquérir le terrain inutilisé, propriété de la Communauté de communes qui se situe derrière les ateliers relais de la ZAE les Broues. Cette opération

présente de nombreux avantages : aider cette société à conforter son activité en lui permettant de construire son siège permanent sur notre territoire ; libérer ce faisant 200m² des ateliers relais pour louer à une autre entreprise. La société qui a déjà créé un emploi récemment prévoit deux recrutements supplémentaires. La division parcellaire n'est pas encore réalisée mais la superficie devrait être d'environ 1 000 m² qui seraient cédés au prix de 22 € le m² sous réserve de l'estimation des domaines en cours. Compte tenu des éléments ci-dessus et du sérieux de cette entreprise, il est demandé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer un compromis de vente avec la société Chaux Business.

Adopté à l'unanimité.

6. Subvention à l'association Goupil Connexion pour l'organisation des 12ème rencontres internationales des clubs CPN en Août 2007 à St Bauzille de Putois.

Les 12ème rencontres internationales des clubs CPN, se sont déroulées à St Bauzille de Putois en Août 2007. La structure organisatrice était l'association Goupil Connexion. Le Conseil Général de l'Hérault a apporté un financement de 25 000 €. Ce financement transite par l'intermédiaire de notre contrat de territoire. L'association Goupil Connexion ne pouvant émerger directement au contrat, il convient que nous votions la subvention de 25 000 € au bénéfice de l'association. Cette somme nous sera par ailleurs reversée par le Conseil Général de l'Hérault dans le cadre du contrat.

Adopté à l'unanimité.

7. Participation à la création de la société publique locale d'aménagement avec le Département de l'Hérault et les communautés de communes du département.

Afin de pouvoir réaliser des opérations d'aménagement au sens du code de l'urbanisme, le Conseil Général de l'Hérault a décidé de créer une société publique locale d'aménagement régie par le code de l'urbanisme, le code de commerce, le code des collectivités territoriales. Cette société appelée « Territoire 34 » aura un capital social de 500 000 € qui sera détenu à 97,2 % par le Conseil Général. Pour les parts restantes, le Conseil Général de l'Hérault a sollicité 7 communautés de communes dont la nôtre. Il nous est proposé de souscrire deux actions de 1 000 € chacune payable pour 1000 € en 2008 et 1 000 € en 2009. Compte tenu de l'intérêt public de cette création destinée à favoriser l'aménagement du territoire par les collectivités et de l'opportunité pour notre communauté d'y participer et de pouvoir être favorablement considérée en tant qu'actionnaire pour nos études futures, je vous propose d'accepter de souscrire à ce capital social. (Statuts joints).

Adopté à l'unanimité.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES GANGEOISES ET SUMENOISE

Extrait du Compte rendu du Conseil du 02 avril 2008

Présents :

TRICOU Patrick, délégué de la commune d'agonès.

RODRIGUEZ Jean-Claude, délégué de la commune de Brissac.

SERVIER Pierre et SERRE Gilles, délégués de la commune de Cazilhac

RIGAUD Jacques, FRATISSIER Michel et CAUMON Bernard, délégués de la commune de Ganges

METTLER Hans, délégué de la commune de Gornières.

CHANAL Pierre et BRAGER Thierry, délégués de la commune de Laroque

CHAFIOL Guilhem, délégué de la commune de Montoulieu

GAUBIAC Jean-Pierre, délégué de la commune de Moulès et Baucels

ISSERT Michel et ALLE Oscar, délégués de la commune de St Bauzille de Putois

FAIDHERBE Lucas, délégué de la commune de Saint Julien de la Nef

BERNARD Claude, déléguée de la commune de Saint Martial
PIBAROT Philippe, délégué de la commune de Saint Roman de
Codières
PALLIER Ghislain et TOULOUSE William, délégués de la
commune de Sumène

Monsieur Mettler Hans, doyen d'âge est désigné Président de
séance.

Monsieur Tricou Patrick, benjamin d'âge est désigné secrétaire
de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance et procède à l'appel des
délégués. La totalité des délégués étant présents, le Conseil
peut délibérer.

1. Election du Président.

La première question de l'ordre du jour appelle l'élection du
Président de la Communauté. Monsieur le Président rappelle
que l'élection a lieu au scrutin secret uninominal. Pour être élu
aux deux premiers tours, la majorité absolue des votants est
nécessaires et au troisième tour la majorité relative. En cas
d'égalité de voix entre deux candidats, le plus âgé est déclaré
élu.

Monsieur le Président fait appel aux candidatures.

Monsieur Jacques Rigaud se déclare candidat.

Aucun autre candidat n'étant déclaré, monsieur le Président
recueille le vote de chaque délégué.

Le dépouillement donne le résultat suivant :

Nombre de délégués présents 19

Nombre de bulletins 19

Blanc ou nul 0

Majorité absolue 10

A obtenu monsieur Jacques Rigaud 19 voix.

Monsieur Rigaud Jacques ayant obtenu la majorité absolue est
proclamé Président. Monsieur Jacques Rigaud prend la
présidence de la séance. Il remercie Monsieur Mettler et fait la
déclaration suivante :

Mes chers collègues

Je voudrais tout d'abord vous remercier pour la confiance que
vous me témoignez pour continuer à diriger notre communauté
de communes et poursuivre les actions que tous ensemble,
nous menons depuis sa création en janvier 2000.

Au cours de la campagne des municipales qui vient de se
dérouler et qui a abouti aux élections des municipalités qui ont
désigné les délégués à l'intercommunalité que nous sommes, je
n'ai dans aucune commune, entendu de remise en cause de
notre action passée. Au contraire, l'ensemble des candidats se
sont montrés satisfaits de notre action et ont loué ses résultats.
Ici et là on a même demandé un renforcement de nos
prérogatives.

Je me félicite de ces opinions positives.

Notre communauté s'est dotée dès sa création de compétences
importantes.

Au niveau scolaire nous avons déjà beaucoup réalisé à St
Bauzille de Putois, à Ganges, à Cazilhac, à Brissac, à
Sumène... il nous reste encore des chantiers à prévoir à St
Bauzille de Putois, St Martial, Sumène. Certains sont prêts,
d'autres le seront bientôt. Je vous propose de poursuivre dans
cette voie qui est de fournir à nos enfants les meilleures
conditions possibles d'étude en ce qui concerne les locaux, le
matériel, les fournitures, le personnel de service.

Dans le domaine de la petite enfance que nous gérons depuis
2005, une étude est en cours dont nous aurons les résultats
prochainement. Elle nous permettra d'apprécier le service
rendu actuellement à la population et de nous éclairer sur les

actions à mener.

Pour les déchets ménagers, la mise en place d'une collecte
spécifique pour le tri sélectif est prête et n'attend plus que les
derniers réglages de la commission compétente. Nous aurons à
mettre en place des actions de communication conséquentes
sur ce sujet.

Le nouveau matériel de collecte devra être commandé
rapidement sans oublier la problématique du quai de transfert
avec un positionnement géographique plus judicieux.

La culture n'est pas une compétence de notre collectivité mais
je rappellerais deux actions fortes. Le cinéma qui fonctionne à
nouveau grâce à nous depuis 2004 et pour lequel nous allons
lancer une procédure de délégation de service public et la
réhabilitation du théâtre Albarède qui devrait aboutir dans les
prochains mois. Ces deux éléments sont particulièrement
importants pour conforter l'attractivité de notre territoire.

Dans le domaine de l'habitat, vous vous souvenez tous de
l'opération programmée d'amélioration de l'habitat que nous
avons mené sur notre territoire.

Compte tenu du succès remporté par cette opération qui a
permis de remettre sur le marché locatif de nombreux
logements et a donné la possibilité à des propriétaires
d'améliorer l'endroit où ils habitent, je vous propose de remettre
à l'étude une nouvelle opération de ce type.

Dans le domaine du tourisme, nous pouvons constater avec
plaisir que les choses ont avancé. L'office gère désormais ce
secteur avec efficacité.

La mise en place de la taxe de séjour s'est bien déroulée.

Le village de St Martial bénéficie de la procédure « village de
caractère » à laquelle participera notre collectivité et nous
espérons que du côté Hérault, une procédure similaire se mette
en place à laquelle Laroque pourrait participer.

Il nous faut redoubler d'efforts dans ce domaine pour mieux
accueillir les touristes qui nous rendent visite, augmenter la
capacité d'accueil de notre territoire tout en veillant à la
préservation de notre patrimoine naturel. Les animations
comme Ganges 1900 qui sont indispensables, doivent se
renforcer encore.

Enfin, je voudrais terminer par le domaine qui me paraît devoir
être notre principale préoccupation, c'est le développement
économique.

Pour mémoire, les ateliers relais que nous avons réalisés en
2004 sont un succès, puisqu'ils sont pleins et que les
entreprises qui y sont installées se développent et créent des
emplois.

Vous savez tous, les difficultés actuelles de l'emploi au Vigan
qui a des répercussions évidentes sur notre territoire. Il nous faut
donc redoubler d'efforts dans ce domaine.

Les études pour l'extension de la ZAE les Broues à Ganges
vont commencer. Des possibilités existent pour une extension
de la zone du Frigoulet à St Bauzille de Putois. Nous venons de
signer avec l'Etat, les départements et le conseil régional, une
convention de redynamisation de notre bassin d'emploi. Le
pays Aigoual Cévennes Vidourle enfin constitué, est désormais
opérationnel.

Nous devons mettre à profit tous ces éléments et saisir toutes
les occasions pour développer l'accueil d'entreprises sur notre
territoire. Tous les secteurs relatifs notamment à la maîtrise de
l'énergie sont porteurs actuellement. C'est sûrement un des
axes à travailler.

Lors de sa récente visite, le Président de la Région nous a
proposé d'implanter sur notre territoire un centre de formation.
Saisissons cette opportunité.

Mes chers collègues, je n'ai fait que survoler les domaines dans
lesquels nous avons à faire. Il y en a d'autres. Nos
commissions vont se mettre au travail et débattront de ces
différents sujets et élaboreront des propositions que notre
conseil examinera.

Je suis persuadé que tous ensemble, nous continuerons à faire
avancer ce territoire.

Monsieur Rigaud met au vote le compte rendu de la réunion du 21 février 2008.

Le compte rendu de la réunion du 21 février est adopté à l'unanimité.

2. Fixation du nombre et élection des Vices Présidents.

Monsieur le Président rappelle que le nombre maximum de Vice Président, ne peut excéder 30 % de l'effectif du Conseil. Notre collectivité peut donc désigner 5 Vices Présidents. Compte tenu de l'importance des tâches à accomplir, monsieur le Président propose de désigner 5 Vices Présidents.

Le Conseil à l'unanimité approuve cette proposition.

Monsieur Rigaud propose la liste suivante :

Messieurs Pierre Servier, William Toulouse, Guilhem Chafiol, Michel Issert, Pierre Chanal.

Monsieur Lucas Faidherbe intervient pour préciser qu'il a indiqué à Monsieur Rigaud qu'il souhaitait être Vice Président, compte tenu de son implication dans le travail communautaire et également pour renforcer la représentation des communes gardoises dans l'exécutif. Il souligne que sa demande n'est en aucun cas une critique de la proposition du Président. Monsieur Rigaud regrette que la législation ne nous permette pas de désigner 6 Vices Présidents et remarque que les communes gardoises sont représentées à hauteur de leur importance en population. De plus aucune différence n'est faite entre les communes par rapport au département. Toutes étant l'objet de la même attention.

Monsieur Toulouse regrette lui aussi de ne pouvoir donner satisfaction à la demande de monsieur Faidherbe.

Monsieur Rigaud indique que le vote s'effectue par liste non bloquée et que les bulletins ne doivent comporter que 5 noms.

Monsieur le Président recueille le vote de chaque délégué.

Le dépouillement donne le résultat suivant :

Nombre de délégués présents 19

Nombre de bulletins 19

Blanc ou nul 0

Majorité absolue 10

Ont obtenu :

Pierre Servier 19

William Toulouse 19

Guilhem Chafiol 19

Pierre Chanal 19

Michel Issert 18

Lucas Faidherbe 1

Messieurs Servier, Toulouse, Chafiol, Chanal, Issert ayant obtenu la majorité absolue sont désignés Vices Présidents.

Monsieur Lucas Faidherbe indique qu'il n'a pas voté pour lui et remercie le délégué qui lui a apporté son suffrage.

Monsieur Jean-Pierre Gaubiac demande quelles délégations seront données aux Vices présidents. Monsieur Rigaud indique qu'elles seront déterminées très prochainement en concertation entre lui-même et les Vice Présidents.

3. Commissions Permanentes – Nombre et appellation.

Monsieur le Président propose de modifier l'Art. 7 du règlement intérieur afin de prévoir 5 commissions permanentes intitulées.

Finances et Personnel

Affaires Scolaires et Petite Enfance

Tourisme

Développement Economique

Protection de l'Environnement et Déchets Ménagers.

Monsieur Issert suggère que la question de l'aménagement du territoire soit rattachée à la commission développement économique.

Monsieur Rigaud donne son approbation à cette demande.

Ces modifications de l'Art. 7 sont adoptées à l'unanimité.

4. Désignation des membres des commissions permanentes.

L'art. 7 du règlement intérieur prévoit que les commissions permanentes soient composées du Président et d'un maximum de 13 délégués.

Sont désignés à l'unanimité

Commission des Finances et du Personnel

Monsieur Jacques Rigaud Monsieur Ghislain Pallier

Madame Claude Bernard Madame Dominique Ricard

Monsieur Eric Cazalet Madame Géralde Ricome

Monsieur Lucas Faidherbe Monsieur Pierre Servier

Monsieur Jean-Pierre Gaubiac Monsieur William Toulouse

Monsieur Hans Mettler Monsieur Patrick Tricou

Commission des Affaires scolaires et Petite Enfance

Monsieur Jacques Rigaud Monsieur Michel Fratissier

Madame Françoise Battesti Monsieur Jean-Marie Gros

Madame Claude Bernard Monsieur Bernard Jalabert

Monsieur Fabien Bouvier Monsieur Hans Mettler

Monsieur Eric Cazalet Monsieur Jean-Claude Rodriguez

Monsieur Pierre Chanal Monsieur William Toulouse

Monsieur Gérard Fabrier Monsieur Patrick Tricou

Commission du Tourisme

Monsieur Jacques Rigaud Madame Adrienne Lautric

Monsieur Oscar Alle Monsieur Etienne Petris

Madame Claude Bernard Madame Dominique Ricard

Monsieur Guilhem Chafiol Monsieur Constant Rieussset

Monsieur Denis Dusfour Monsieur Gille Serre

Monsieur Lucas Faidherbe Monsieur Christian Toureille

Monsieur Michel Fratissier

Commission du Développement Economique

Monsieur Jacques Rigaud Monsieur Michel Issert

Monsieur Thierry Brager Monsieur Hans Mettler

Monsieur Eric Cazalet Monsieur Ghislain Pallier

Madame Nicole Clément Monsieur Etienne Petris

Monsieur Pierre Compan Monsieur Philippe Pibarot

Monsieur Lucas Faidherbe Monsieur Pierre Servier

Monsieur Jean-Pierre Gaubiac Monsieur Patrick Tricou

Commission Protection de l'Environnement et Déchets Ménagers

Monsieur Jacques Rigaud Monsieur Jean-Pierre Gaubiac

Monsieur Guilhem Chafiol Monsieur Michel Issert

Monsieur Pierre Chanal Monsieur Gilbert Laurans

Madame Nicole Clément Monsieur Hans Mettler

Monsieur Pierre Compan Monsieur Etienne Petris

Monsieur Gérard Fabrier Monsieur Philippe Pibarot

Monsieur Lucas Faidherbe Monsieur Constant Rieussset

5. Adoption du Règlement Intérieur et Election du Bureau.

Monsieur le Président rappelle que l'Art. II du Règlement Intérieur précise que : Le bureau de la Communauté de communes est composé des 19 délégués titulaires éventuellement assistés de leurs suppléants.

L'adoption du Règlement Intérieur vaut donc désignation du Bureau.

Monsieur Pibarot suggère une modification de l'Art.5 afin que les questions orales qui y sont prévues puissent donner lieu à débat sans vote.

Monsieur le Président rappelle que le débat a toujours été libre au sein de notre collectivité et qu'à chaque Conseil des questions diverses permettent d'aborder tous les sujets. Mais il

ne s'oppose pas à la modification proposée.
 Monsieur Rogriguez fait part de son intérêt pour les dispositions de l'Art.10 sur les commissions consultatives des services publics locaux et les comités consultatifs en ce qu'elles peuvent comporter des personnes ne faisant pas partie du Conseil.
 Monsieur le président précise que le besoin de création de telles commissions ne s'est pas exprimé pour le moment mais qu'il sera tout à fait possible d'en créer sur proposition des commissions permanentes.
 Le règlement intérieur ainsi modifié est adopté à l'unanimité et le bureau désigné.

6. Désignation de la Commission d'Appel d'Offres pour l'opération réhabilitation du Théâtre Albarède

Le choix des entreprises pour cette opération est actuellement en cours. L'ouverture des enveloppes et le dépouillement des offres a été effectué le 25 février dernier par la commission désignée par le précédent Conseil. Il convient après le renouvellement général de nos instances de désigner à nouveau la commission. Elle est composée d'un président et de cinq membres et de cinq suppléants.

Président	Monsieur Pierre Servier	
Titulaires		Suppléants
Monsieur Pierre Chanal		Monsieur Michel Fratissier
Monsieur Bernard Caumon		Monsieur Eric Cazalet
Monsieur Christian Toureille		Monsieur Gilbert Laurans
Monsieur Jean-Pierre Gaubiac		Monsieur Etienne Pétris
Monsieur Fabien Bouvier		Monsieur Gille Serre

Adopté à l'unanimité.

7. Autorisation donnée au Président de signer les marchés à procédure adaptée.

Le comptable du trésor nous indique que tout achat constituant un marché, il convient de donner à l'ordonnateur, délégation pour signer l'ensemble des mandats constituant des marchés à procédure adaptée. Pour tous les autres marchés, une délibération spécifique sera à prendre au cas par cas.
 Adopté à l'unanimité.

8. Indemnités allouées au Président et aux Vices présidents

Conformément aux articles L. 5211-12 L.5211-4 et R.5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi du 27/02/2002 sur la démocratie de proximité, les Présidents et les Vices Présidents des communautés de communes de la strate de population de 10 000 à 19 999 habitants, peuvent prétendre à une indemnité maximale de 48,75 % de l'indice brut terminal 1015. Comme depuis la création de la Communauté de communes, le Président propose de fixer les indemnités à 50 % du montant maximum autorisé.
 Adopté à l'unanimité.

9. Indemnité de Conseil et de Budget au receveur.

Conformément à l'art .3 de l'arrêté du 16 décembre 1983 sur l'octroi de l'indemnité de Conseil, monsieur le Président propose d'allouer au receveur de la Communauté de communes, l'indemnité de Conseil et de Budget au taux de 100 %.
 Adopté à l'unanimité.

10. Désignation des délégués de la Communauté de communes dans différents organismes.

Sont désignés à l'unanimité

Représentants de la Communauté au SYTOMA

Titulaires		Suppléants
Monsieur Jacques Rigaud		Monsieur Guilhem Chafiol
Monsieur Michel Issert		Monsieur Jean-Pierre Gaubiac

Monsieur Lucas Faidherbe	Monsieur Ghislain Pallier
Monsieur Pierre Compan	Monsieur Pierre Chanal
Monsieur Gilbert Laurans	Monsieur Oscar Alle
Monsieur Patrick Tricou	Monsieur Gérard Fabrier
Madame Claude Bernard	Monsieur Constant Rieusset

Représentants de la Communauté au Pays Aigoual Cévennes Vidourle

Titulaires		Suppléants
Monsieur Pierre Servier		Monsieur Etienne Pétris
Monsieur Guilhem Chafiol		Monsieur Lucas Faidherbe

Représentants de la Communauté à la Mission Locale Garrigue et Cévennes

Titulaires		Suppléants
Monsieur Michel Issert		Monsieur Bernard Brizon
Madame Géralde Ricome		Monsieur Hans Mettler

Représentants de la Communauté au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Cévennes Méditerranée

Titulaires		Suppléants
Monsieur Guilhem Chafiol		Monsieur Pierre Chanal
Monsieur Christian Toureille		Monsieur Michel Fratissier
Monsieur Michel Issert		Monsieur Jean-Claude Rodriguez
Madame Géralde Ricome		Madame Dominique Ricard
Madame Adrienne Lautric		Monsieur Denis Dufour
Madame Claude Bernard		Monsieur Jean-Marie Gros
Monsieur Etienne Pétris		Madame Nicole Clément

Représentants de la Communauté aux Conseils d'Ecoles

Ecole Ganges Primaire		Madame Françoise Battesti Et Monsieur Hans Mettler
-----------------------	--	---

Ecole Ganges Maternelle		Monsieur Michel Fratissier Monsieur Bernard Jalabert Monsieur Bernard Brizon
-------------------------	--	--

Ecole Brissac		Monsieur Constant Rieusset Monsieur Jean-Claude Rodriguez
---------------	--	--

Ecole Cazilhac		Monsieur Pierre Chanal Monsieur Pierre Servier Monsieur Jean-Marie Gros Madame Géralde Ricome
----------------	--	--

Ecole du Thaurac		Monsieur Michel Issert Monsieur Eric Cazalet Monsieur Patrick Tricou
------------------	--	--

Ecole Sumène		Monsieur Ghislain Pallier Monsieur William Toulouse Monsieur Gilbert Laurans Monsieur Christian Toureille Monsieur Philippe Pibarot Madame Adrienne Lautric
--------------	--	--

Ecole St Martial		Madame Claude Bernard Madame Nicole Clément
------------------	--	--

Conseil d'Administration du Collège de Ganges		Monsieur Gilbert Laurans
---	--	--------------------------

Représentant de la Communauté au Parc des Cévennes

Commission Développement et Relations Locales :

Titulaire		Suppléant
Monsieur Philippe Pibarot		Monsieur Lucas Faidherbe

Remerciement :

A l'occasion de leur 55^{ème} anniversaire de mariage qui a eu lieu le 24/05/2008 à Saint Bauzille de Putois.

Mr Mme COQUEL Claude et leurs enfants, tiennent à remercier vivement Mr le Maire, son épouse ainsi que tous les convives pour avoir participé à leur fête qui restera mémorable pour nous tous.

Le coin sourire

Les réponses :

Réponse 1 : M. Lucien Laurent à la 7^{ième} minute lors du match France Mexique.

Réponse 2 : M. Jean Robic en 1947

Solution des mots croisés page 7		A	B	C	D	E	F	G	H	I
	1	B	R	I	O	C	H	I	N	S
	2	E	U	R	E		O	B	U	S
	3	R	A	R	I	S	S	I	M	E
	4	N	I	E	L		T	S	E	
	5	I	T	E		A	I		R	A
	6	Q		L		F	L	U	O	R
	7	U	S		P	R	E	S	T	E
8	E	X	P	L	O	S	E	E	S	

L'Agenda

Manifestations prévues à ce jour

JUILLET - AOÛT: Challenges de pétanques avec grillades - Association "La Joyeuse Pétanque"

Du 29 JUILLET au 2 AOÛT : OMSC centre de loisir , Séjour au pays des insectes Saint Sernin sur Rance

8-9-10-11 AOÛT: Grande Fête votive organisée par le Comité des Fêtes

19 AOÛT 2008 : Concours doublettes 300 € plus les mises - Concours féminin doublettes 25 % plus les mises Contact : Joyeuse Pétanque St Bauzilloise

Avant dernier dimanche d'AOÛT : Les Foulées du Thaurac : 24 août 2008

Samedi 20 SEPTEMBRE : Fête des associations

4-5 OCTOBRE : Forum sur la santé du cerveau

ETAT CIVIL

1 Agonès - 2 St Bauzille de Putois - 3 Montoulieu

MARIAGES

2 - Mme Florence Olivier et
M. Patrick Rouffié

NAISSANCES

DECES

2 - Maurice ISSERT	le 17/04/2008
2 - Carmen OCHANDO	le 30/04/2008
2 - Denise MOURGUE	le 13/05/2008
2 - Odette MANGIN	le 18/05/2008

Fête de St Bauzille de Putois

Les 8, 9, 10 et 11 Aout

Vendredi 8

- 15h30 Concours de Pétanque
- 18h00 Spectacle familial avec « Cabre e Can » **Danse Folklorique Occitane**
- 21h00 **Retraite aux Flambeaux** avec la Pena de Pompignan
- 22h00 Bal avec l'Orchestre : **Krystal noir**

Samedi 9

- 10h00 Fougasset dans la Grand' Rue
- 10h00 Concours de Pêche pour enfants
- 15h30 Concours de Pétanque
- 19h00 **Apéritif avec « RICOUNE »**
Restauration sur place
- 22h00 Bal avec l'Orchestre : **Cocktail de nuit**

Dimanche 10

- 15h30 Concours de Pétanque
- 18h00 **BANDIDO**
- 19h00 Apéritif avec « **Les Méditerranéens** »
L'ASSIETTE de Jean-Charles en vente sur place
- 22h00 Bal avec l'Orchestre : **Les Méditerranéens**

Lundi 11

- 15h30 Concours de Pétanque
- 20h30 **Repas & Spectacle CABARET** au plan d'eau (réservation obligatoire)
- 22h00 Bal avec l'Orchestre : Musette-Variété **CHROME**
- 23h30 **FEUX D'ARTIFICES**

Pendant toute la durée de la Fête, nombreuses attractions foraines
Le Comité des fête engage chacun à faire preuve de civisme,
Et ne répondra pas des accidents dont la responsabilité ne lui incombera pas